

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

RAPPORT PCAET : STRATEGIE, OBJECTIFS  
CHIFFRES ET PLAN D' ACTIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE



NOVEMBRE 2020



Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix  
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>                                                     | <b>3</b>  |
| <b>1. CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX .....</b>                        | <b>5</b>  |
| 1.1 Les engagements européens et nationaux .....                                    | 5         |
| 1.2 Le positionnement national .....                                                | 7         |
| 1.3 Le positionnement régional et local.....                                        | 10        |
| <b>2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET .....</b>                                         | <b>14</b> |
| 2.1 Le cadre méthodologique règlementaire.....                                      | 14        |
| 2.2 Le pilotage du PCAET.....                                                       | 14        |
| 2.3 Le calendrier d'élaboration du PCAET .....                                      | 16        |
| <b>3 SYNTHÈSE DES ENJEUX CLIMAT AIR ÉNERGIE DU TERRITOIRE .....</b>                 | <b>17</b> |
| 3.1 Les caractéristiques du territoire .....                                        | 17        |
| 3.2 La consommation d'énergie .....                                                 | 18        |
| 3.3 La production d'énergie renouvelable .....                                      | 19        |
| 3.4 Les émissions atmosphériques et la séquestration carbone .....                  | 19        |
| 3.5 La vulnérabilité aux changements climatiques .....                              | 23        |
| 3.6 Synthèse du profil climat air énergie du territoire.....                        | 24        |
| <b>4 STRATÉGIE TERRITORIALE ET OBJECTIFS CHIFFRES .....</b>                         | <b>25</b> |
| 4.1 Le contexte national, régional et territorial .....                             | 25        |
| 4.2 Le cadre de réflexion : l'application des objectifs nationaux et régionaux..... | 26        |
| 4.3 Les objectifs climat-air-énergie retenus pour le territoire.....                | 32        |
| 4.4 Les axes stratégiques et les orientations opérationnelles .....                 | 37        |
| <b>5 CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE .....</b>                               | <b>39</b> |
| 5.1 L'organisation de la concertation.....                                          | 39        |
| 5.2 La concertation interne à la CC de Blaye.....                                   | 39        |
| 5.3 La concertation des citoyens.....                                               | 40        |
| 5.4 La concertation avec les acteurs et partenaires du territoire.....              | 44        |
| 5.5 La communication .....                                                          | 45        |
| <b>6 PLAN D'ACTIONS DU PCAET .....</b>                                              | <b>49</b> |
| 6.1 La structuration du plan d'actions.....                                         | 49        |
| 6.2 La déclinaison des fiches actions.....                                          | 51        |
| <b>7 LA GOUVERNANCE , L'ANIMATION ET LE SUIVI DU PCAET DE LA CCB .....</b>          | <b>52</b> |
| 7.1 La Gouvernance.....                                                             | 52        |
| 7.2 L'animation.....                                                                | 54        |

|          |                                                    |           |
|----------|----------------------------------------------------|-----------|
| 7.3      | Le suivi et l'amélioration continue du PCAET ..... | 55        |
| <b>8</b> | <b>TABLES DES ILLUSTRATIONS.....</b>               | <b>57</b> |

## 1. CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète, fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelles). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12 000 ans), est d'environ 5°C.

De nombreuses études scientifiques, notamment les travaux du **GIEC** (Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique) à travers son 5ème rapport, estiment à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire (terre et océans) entre 1880 et 2012. De plus, selon les projections les plus récentes, **le climat pourrait se réchauffer de 1 à 5,5°C d'ici à la fin du XXIème siècle.**

Cet enjeu est fortement corrélé à **la combustion des énergies fossiles** qui participe à 95% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc **la vulnérabilité économique** des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources. La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

### 1.1 LES ENGAGEMENTS EUROPEENS ET NATIONAUX

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en s'inscrivant dans la **loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique** de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du **paquet climat énergie** ou « **3x20** » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005) ;
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique ;
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%).



En 2007, la France s'engage dans le **Grenelle de l'environnement** qui aboutit à la loi dite « Grenelle » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en

œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant **engagement national pour l'environnement** (ENE) les y contraint dans certains domaines.

Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011).
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (décret n°2011-687 du 17 juin 2011).
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011)

Dans la cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, la **loi n° 2015-992**



**relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV).

Cette loi constitue la pierre angulaire de la **stratégie nationale bas carbone** (SNBC) et de la **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE) engagées par la France. Elle réaffirme ainsi 6 grands objectifs de lutte contre les changements climatiques :

- Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

De plus, elle renforce le rôle des EPCI en tant qu'animateur territorial de la politique énergie air climat. Les intercommunalités seules sont maintenant soumises à la réalisation d'un **Plan climat air énergie territorial** (d'ici 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants). Le **décret n°2016-849 relatif au plan climat-air-énergie territorial** paru le du 28 juin 2016 définit le champ couvert par le PCAET et précise son contenu, ses modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan.

Enfin, la **loi Energie – Climat de novembre 2019** fixe l'objectif de **neutralité carbone** en 2050 (Cf. Stratégie Nationale Bas carbone révisée ci-dessous) et inscrit dans le code de l'énergie la référence à la notion d'urgence écologique et climatique. Les principales mesures portent sur :

- **La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables :**
  - Réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 d'ici 2030.
  - Arrêt des quatre dernières centrales électriques à charbon d'ici 2022.
  - Installation obligatoire de panneaux photovoltaïques sur tout nouvel entrepôt, supermarché et ombrière de stationnement.
  - Soutien à la filière hydrogène.

- Faciliter l'aboutissement des projets photovoltaïques et géothermiques afin d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030, en accord avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Pour cela, sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale de ces projets.

▪ **La lutte contre les "passoires thermiques" :**

On appelle "passoires thermiques" les logements de consommation énergétique classe F et G, responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France. L'objectif est de les rénover en totalité d'ici 10 ans selon plusieurs phases.

- **L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique**, avec notamment la création du Haut Conseil pour le climat, chargé d'évaluer la stratégie climatique de la France et l'efficacité des politiques climatiques, et la révision tous les 5 ans de la SNBC
- **La régulation du secteur de l'électricité et du gaz**, avec, entre autres, l'arrêt de deux réacteurs nucléaires

## 1.2 LE POSITIONNEMENT NATIONAL

### 1.2.1 La Stratégie Nationale Bas Carbone

#### La Stratégie Nationale Bas Carbone

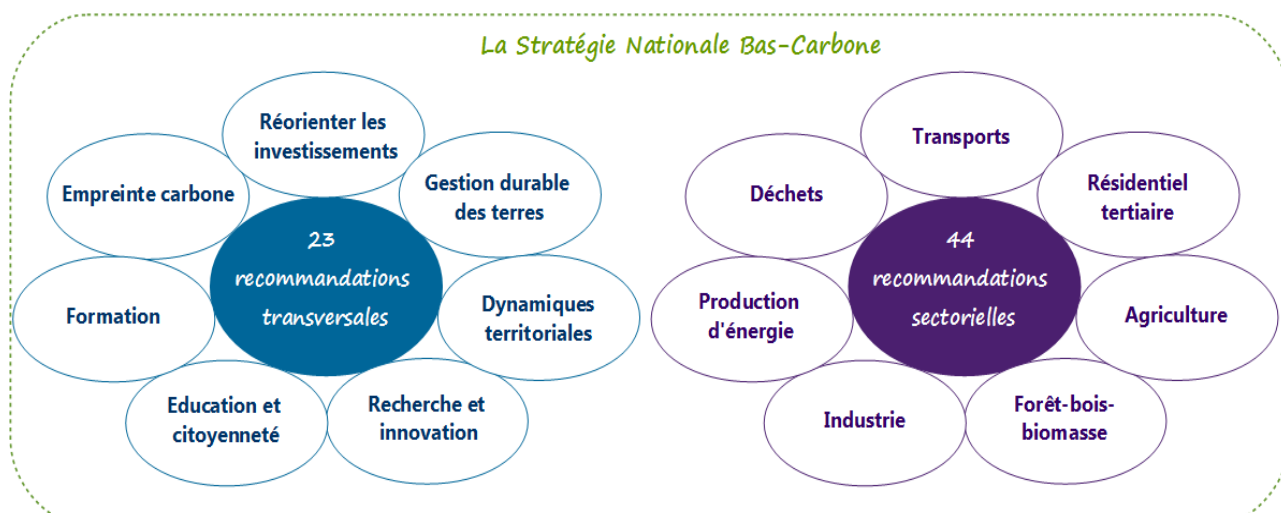
Instaurée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** définit la feuille de route de la France en matière de réduction de ses émissions GES. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des Ministres.

La France s'est alors engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (**Facteur 4**). Pour y parvenir, la SNBC définit des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser à l'échelle de la France à court et moyen termes : ce sont les **budgets carbone**, fixés sur des périodes de 5 ans. Ainsi, le décret d'application fixe les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028.

Pour respecter les budgets carbone, la SNBC impose une **réduction de l'empreinte carbone** de la France selon trois axes :

- **une baisse de l'intensité carbone de l'économie** : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux biosourcés (ex.: bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs ;
- **un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs** : notamment l'industrie, les bâtiments, les transports ;
- **le développement de l'économie circulaire** : éco-conception, recyclage, réemploi.

Elle comprend ainsi des recommandations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux (empreinte carbone, investissements, gestion des terres, dynamiques des territoires, R&D, éducation et formation).



### La Stratégie Nationale Bas Carbone révisée

Par ailleurs, le 6 décembre 2018, le gouvernement a rendu public son projet de **Stratégie Nationale Bas Carbone révisée**. Ce projet de SNBC révisée fait actuellement l'objet d'une consultation du public en vue d'une adoption début 2020.

Elle définit le cadre pour engager la **transition bas-carbone** en France. En effet, l'ambition de long terme est la **neutralité carbone dès 2050** : cela signifie que les émissions nationales de gaz à effet de serre devront être inférieures ou égales aux quantités de GES absorbées sur le territoire national par les écosystèmes (les puits de carbone naturels : forêts, prairies, sols agricoles, ...) et des procédés industriels (puits de carbone techniques : capture et stockage ou réutilisation du carbone).

La SNBC révisée vise donc deux ambitions : atteindre la neutralité carbone dès 2050 et réduire l'empreinte carbone. Elle s'appuie sur les budgets carbone de la période 2019-2033 et 45 orientations, couvrant la gouvernance aux échelles nationales et territoriale, tous les secteurs d'activité et des sujets transversaux.

Elle se décline en **4 principaux objectifs** :

- **Décarboner complètement l'énergie à l'horizon 2050**, en se reposant sur les sources d'énergie que sont les ressources biomasse (coproduits de l'agriculture et du bois, bois-énergie, ...) et la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur) et l'électricité décarbonée (solaire photovoltaïque, ...).
- **Réduire de moitié les consommations d'énergie**, via notamment l'efficacité énergétique et la performance des équipements, la sobriété des modes de vie, une économie circulaire.
- **Réduire fortement les émissions de GES non énergétiques** du secteur agricole et des procédés industriels.
- **Augmenter et sécuriser les puits de carbone naturels**, par une gestion durable de la forêt et l'utilisation de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments.

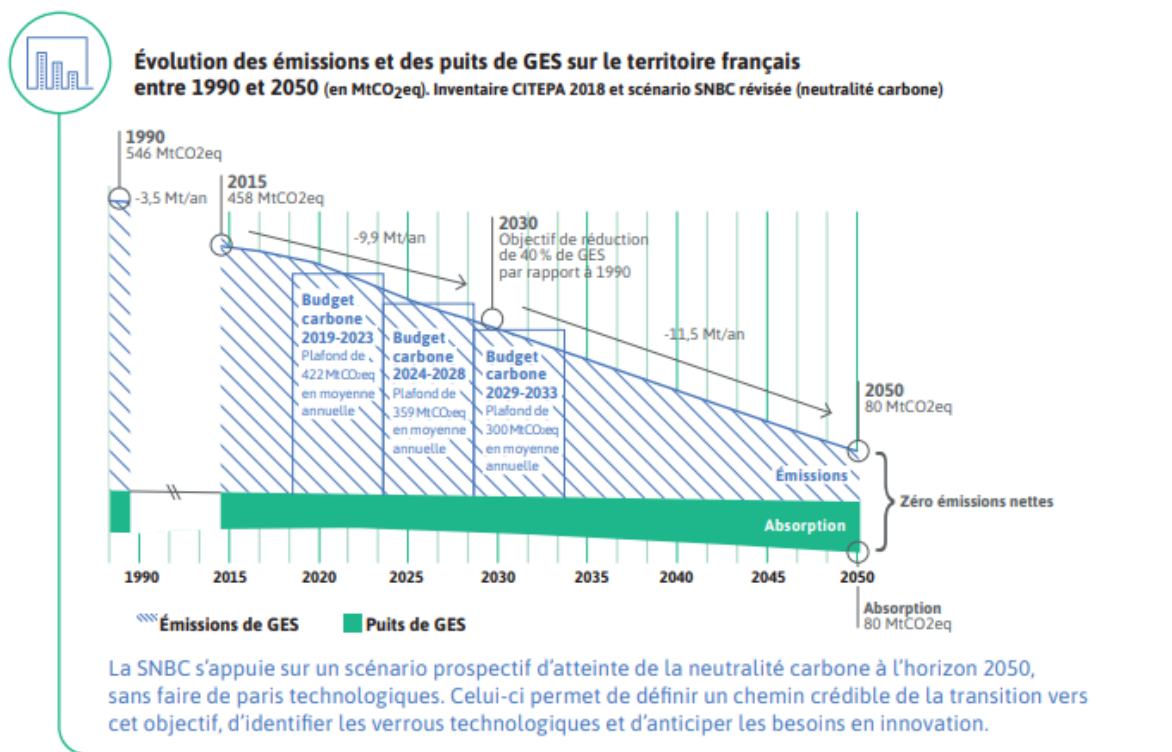


Figure 1 : Trajectoire de la SNBC révisée. Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2020

## 1.2.2 La Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Crée par la loi Transition Energétique, la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** est un outil de pilotage pour établir les priorités nationales dans la gestion de l'ensemble des formes d'énergies exploitables sur le territoire et en vue d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables notamment pour les dix années à venir. Le projet de la PPE a été publié le 25 janvier 2019. A l'issue de l'avis rendu par l'Autorité environnementale, il est actuellement soumis à consultation du public (20 janvier – 19 février 2020).

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Baisse de 7% de la consommation finale d'énergie en 2023 et de 14% en 2028 par rapport à 2012 ;
- Réduction des émissions de GES issues de la combustion d'énergie de 14% en 2023 et de 30% en 2028 par rapport à 2016 ;
- Augmentation de 25% en 2023 et entre 40 et 60% en 2028 de la consommation de chaleur renouvelable de 2016 ;
- Augmentation de 50% de la puissance électrique renouvelables installée en 2023 et doublement en 2020 par rapport à 2017.

Ces projets de PPE et de SNBC servent de base pour l'élaboration du **plan national énergie-climat** que la France doit produire dans le cadre de la gouvernance européenne.

## 1.3 LE POSITIONNEMENT REGIONAL ET LOCAL

### 1.3.1 Le Schéma Régional Climat Air Energie Aquitaine

Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Aquitaine** a été arrêté par le Préfet de Région et approuvé le 15 novembre **2012**. Il fixe 32 orientations Climat Air Énergie en vue d'atteindre les objectifs « 2020 » :

- 24 orientations sectorielles « Bâtiment », « Industrie », Agriculture et Forêt », « Transports », « Énergies et Réseaux »
- 8 orientations transversales relatives à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air dont des orientations spécifiques pour les zones sensibles.

Il propose 2 scénarios, Grenelle+ et Durban, dont les objectifs sont rappelés dans le tableau suivant :

| En 2020                            | Objectif National | Scénario « Grenelle+ » | Scénario « Durban » |
|------------------------------------|-------------------|------------------------|---------------------|
| Emission de GES                    | -17%              | -20%                   | -30%                |
| Efficacité énergétique             | 20%               | 28,5%                  | 41%                 |
| Part d'ENR dans le mix énergétique | 23%               | 25,4%                  | 34,6%               |

Figure 2: Objectifs chiffrés du SRCAE Aquitaine (2012)

5 Objectifs stratégiques et 32 orientations d'actions ont été définis dans ce document cadre pour y répondre :

- **Objectif 1** : Sensibiliser et disséminer une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux
- **Objectif 2** : Approfondir les connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions
- **Objectif 3** : Construire un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale
- **Objectif 4** : Développer des outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle
- **Objectif 5** : Déployer de manière généralisée les actions air énergie climat sur le territoire Aquitain

Ce schéma régional joue le rôle de courroie de transmission entre les décisions fixées à l'échelle internationale et nationale, et les actions opérationnelles dans les territoires de Nouvelle Aquitaine. Il constitue un cadre de référence régional pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les orientations et les objectifs fixés ne se veulent pas directifs mais doivent servir de base de réflexion pour alimenter la stratégie et le plan d'action du PCAET. Ils devront être déclinés et priorisés au regard des enjeux du territoire du Blayais.

### 1.3.2 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle-Aquitaine

Les objectifs du SRCAE Aquitaine se limitant à 2020 un autre outil voué à le remplacer : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine, en cours d'élaboration parallèlement au PCAET de la CC de Blaye, a été arrêté par l'assemblée régionale le 6 mai 2019, puis approuvé par les élus régionaux dans sa version définitive le 16 décembre 2019.

Ainsi, le SCRAE Aquitain est le document régional de référence pour l'élaboration du PCAET de la CC de Blaye, même si un certain nombre d'éléments du SRADDET sont pris en considération, notamment sur les volets consommation d'énergie et production locale d'énergie renouvelable.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine s'articule autour de quatre priorités stratégiques structurant la politique régionale :

- **Bien vivre dans les territoires** (se former, travailler, se loger, se soigner) ;
- **Lutter contre la déprise et gagner en mobilité** (se déplacer facilement et accéder aux services) ;
- **Consommer autrement** (assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets) ;
- **Protéger l'environnement naturel et la santé** (réussir la transition écologique et énergétique).

Cette approche thématique très large connecte toutes les questions de la formation, de l'innovation, de la mobilité, de l'habitat... et intègre, par exemple, le sport, le vieillissement, les services ou le numérique. Le schéma crée également un nouveau cadre de référence, tant en matière de planification territoriale qu'en termes de contractualisation régionale, avec l'Etat, mais aussi avec l'ensemble des territoires.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie régionale va s'articuler autour de **3 orientations transversales et 14 objectifs stratégiques** :

■ **Orientation 1 : Une nouvelle Aquitaine dynamique :**

*Des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois*

- Objectif stratégique 1.1 : Créer des emplois et de l'activité économique en **valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles**.
- Objectifs stratégique 1.2 : Développer **l'économie circulaire**
- Objectifs stratégique 1.3 : Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter
- Objectifs stratégique 1.4 : Accroître l'attractivité de la région par une offre de **transport de voyageurs et de marchandises renforcée**
- Objectif stratégique 1.5 : Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisins, l'Europe et le monde

■ **Orientation 2 : Une Nouvelle- Aquitaine audacieuse :**

*Des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux*

- Objectif stratégique 2.1 : Allier **économie d'espace**, mixité sociale et **qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat**.
- Objectif stratégique 2.2 : **Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau**.
- Objectif stratégique 2.3 : Accélérer la **transition énergétique et écologique** pour un environnement sain
- Objectif stratégique 2.4 : Mettre la **prévention des déchets** au cœur du modèle de production et de consommation
- Objectif stratégique 2.5 : **Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique**

■ **Orientation 3 : Une Nouvelle-aquitaine solidaire :**

*Une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous.*

- Objectif stratégique 3.1 : Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux
- Objectif stratégique 3.2 : **Affirmer les centres- bourgs et centres-villes comme échelons incontournables d'un accès équitable aux services et équipements**.
- Objectif stratégique 3.3 : **Optimiser les offres de mobilités, la multimodalité et l'intermodalité**
- Objectif stratégique 3.4 : **Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages**

Les objectifs chiffrés du SRADDET tels que présentés dans le projet arrêté sont les suivants :

| <i>Par rapport à 2010</i>                                       | <b>2020</b> | <b>2030</b> | <b>2050</b> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Consommation énergie</b>                                     | -12%        | -30%        | -50%        |
| <b>Emissions GES</b>                                            | -18%        | -45%        | -75%        |
| <b>Production ENR</b><br><i>(Part ENR dans la consommation)</i> | 32%         | 50%         | 100%        |

*Figure 3 : Objectifs chiffrés du projet SRADDET Nouvelle-Aquitaine*

### 1.3.3 Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye – Estuaire

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme, issu de la loi SRU (2000), destiné à remplacer l'ancien Schéma Directeur. Il est initié par les élus en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs politiques autour d'orientations stratégiques :

- Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire pour les 20 ans à venir ;
- Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces, ...

Le SCoT, régi par le Code de l'urbanisme (articles L 122-1), est composé de trois pièces complémentaires : le Rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été arrêté en août 2019.**

Les **orientations** du DOO s'attachent particulièrement à :

- Valoriser le positionnement privilégié du territoire (façade estuarienne, interface avec la Charente-Maritime, proximité de la métropole, ...) et ses ressources.
- Relever le défi environnemental et climatique en valorisant les atouts écologiques, environnementaux et paysagers du territoire et intégrer l'adaptation au changement climatique comme un principe d'aménagement fort.
- Porter un projet ambitieux au service d'une identité plurielle en confortant la dynamique résidentielle actuelle, en développant l'ambition économique du territoire et en assurant l'intégration des pratiques innovantes dans les modes de vivre, d'habiter et de produire.

Ainsi, le SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire se structure autour de 3 **axes** :

■ **Des ressources environnementales qui structurent le territoire et conditionnent son développement dans l'avenir**

*Structurer le développement du territoire autour de sa Trame Verte et Bleue et de son armature agro-viticole, de façon intégrée au sein d'un paysage et d'un patrimoine de qualité.*

*Limiter la consommation d'espace foncier, renforcer la présence des énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial et optimiser la gestion de la ressource en eau.*

*Lutter contre les émissions de GES et préserver le territoire des risques naturels et technologiques.*

■ **Un développement économique équilibré et intégré, basé sur l'excellence des filières valorisant les ressources territoriales**

*Mettre en place les conditions cadres propice à un développement économique équilibré et durable de son territoire et au service de ses habitants, en s'appuyant sur la pérennisation et le renforcement des activités structurelles du territoire et en développant une économie basée sur ses potentialités touristiques et résidentielles.*

*Renforcer la mobilité interne et l'accessibilité du territoire à et depuis la métropole bordelaise et les autres territoires limitrophes.*

■ **Une armature humaine et urbaine qui s'inscrit dans son environnement et accompagne le développement économique du territoire**

*Consolider l'armature urbaine autour d'un maillage de services et d'équipements hiérarchisés et polarisés.*

*Renforcer la qualité et la cadre de vie par une politique exigeante en matière d'habitat*

## 2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET

### 2.1 LE CADRE METHODOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le **PCAET** est une démarche de planification, à la fois **stratégique et opérationnelle**, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- Un **diagnostic** réalisé sur le territoire et portant sur :
  - Les émissions territoriales de gaz à effet
  - Une analyse des consommations énergétiques du territoire
  - La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie
  - Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
  - Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone
  - Un état de la production des énergies renouvelables
  - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...) ;
- La **stratégie** d'actions de la collectivité basée sur des objectifs sectoriels chiffrés portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique
- Un **programme d'actions** qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés
- Un **dispositif de suivi et d'évaluation**

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'air au travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Le territoire de la CC de Blaye n'est, à ce jour, pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet air sera donc traité de manière transversale la mise en œuvre du programme.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité tous les 6 ans. La révision tous les 3 ans du bilan des émissions de gaz à effet de serre, tel que prévu par la loi constituera, une étape intermédiaire d'actualisation du PCAET.

### 2.2 LE PILOTAGE DU PCAET

L'élaboration d'un PCAET nécessite une gouvernance structurée afin d'assurer la bonne réalisation de la mission. De plus, elle doit permettre la meilleure articulation possible avec les collectivités membres qui seront porteuses du projet au sein de leurs propres compétences et territoire.

La CC de Blaye a mis en place une gouvernance et un pilotage selon un schéma classique pour ce type de démarche :

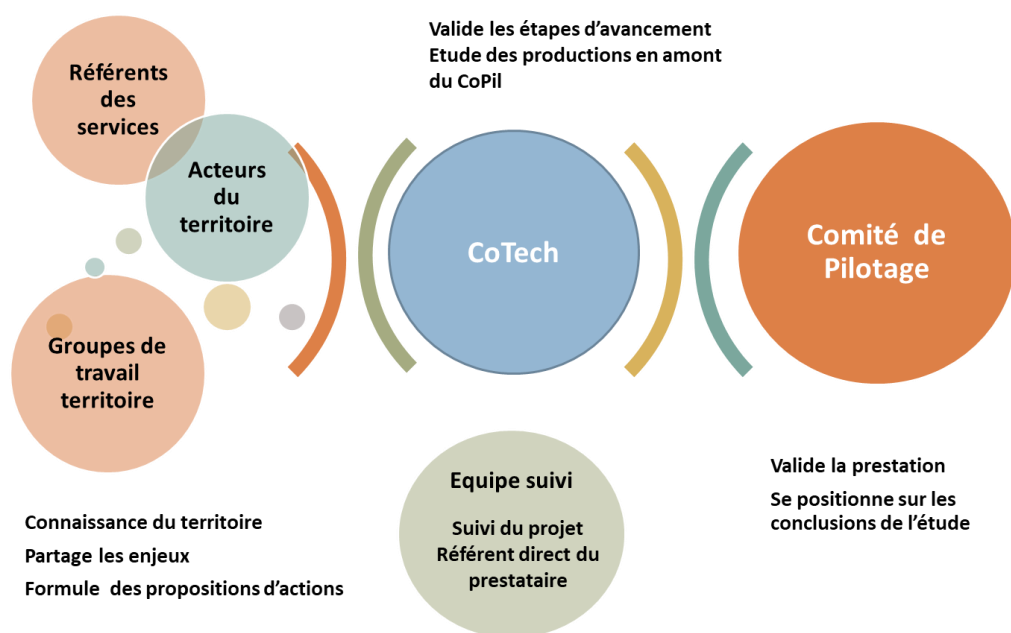


Figure 4 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCB

Par ailleurs, le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde, le SDEEG33, s'est positionné sur le territoire de la Gironde comme accompagnateur des EPCI dans l'élaboration de leur PCAET. Ainsi, la CC de Blaye a décidé de contractualiser avec le SDEEG pour bénéficier de son assistance.

Les instances de gouvernance sont alors composées comme suit :

Une **équipe-projet**, en charge du suivi et de la coordination de la mission, elle est l'interface entre les instances décisionnaires.

- Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et du développement économique : M. Raymond RODRIGUEZ
- Directeur du développement territorial : M. Benjamin HUREL

Un **Comité Technique**, qui apporte la connaissance technique à la cohérence du projet, et en assure le suivi et la validation méthodologique/technique.

- Equipe-projet
- Bureau d'étude AD'3E Conseil
- SDEEG33
- ALEC Métropole bordelaise et Gironde
- ATMO Nouvelle Aquitaine

Un **Comité de Pilotage**, en charge du suivi et de la validation stratégique de la mission pour assurer la cohérence politique avec le projet de développement du territoire.

- COTECH
- Région Nouvelle Aquitaine
- DDTM Gironde
- DREAL Nouvelle Aquitaine
- ADEME Nouvelle Aquitaine
- Département Gironde

- SCOT Haute Gironde
- 5 membres du Bureau communautaire dont le Président
- 4 membres des commissions de la Communauté de communes

## 2.3 LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CC de Blaye s'est déroulée de septembre 2017 à décembre 2019.

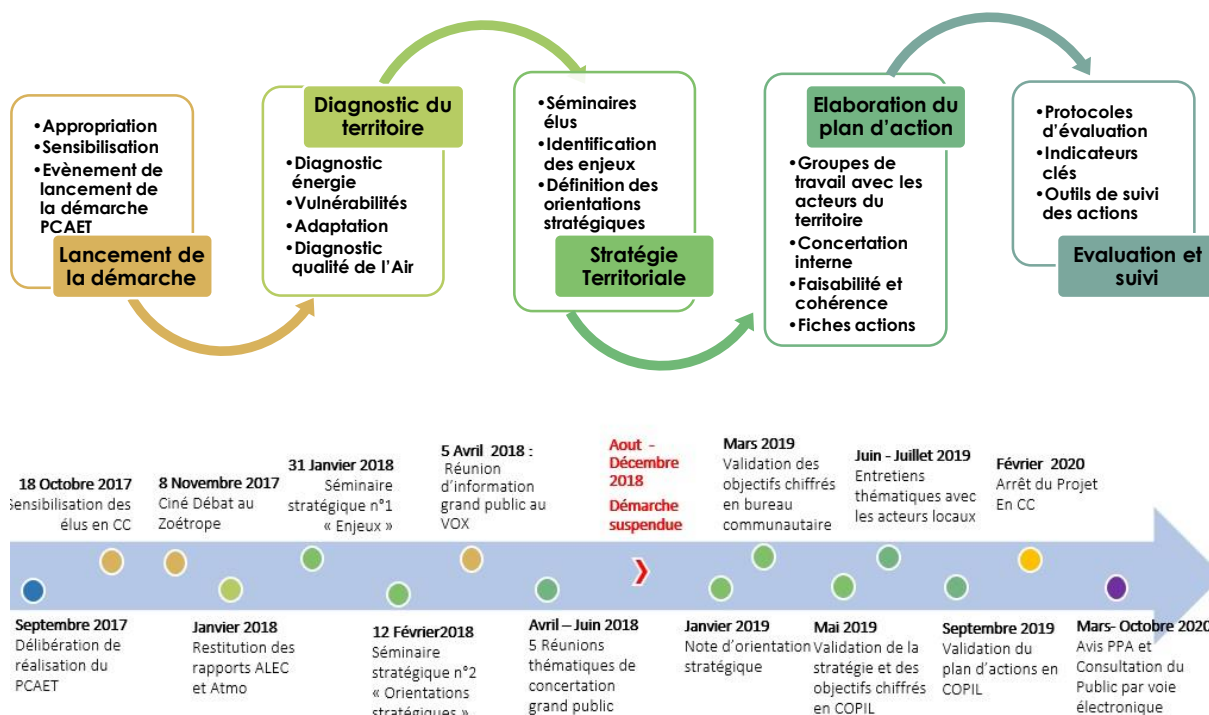


Figure 5 : Etapes de la construction du PCAET de la CCB

Le PCAET de la CC de Blaye s'est construit en principaux trois temps :

1. La première phase vise à définir une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du Profil Climat Air Energie, réalisé par l'ALEC et ATMO Nouvelle-Aquitaine.
2. La seconde phase consiste à positionner le territoire sur une stratégie et des objectifs chiffrés, autour notamment de deux séminaires « Elus ».
3. La troisième phase consiste à élaborer le 1<sup>er</sup> programme d'actions pluriannuel et à le chiffrer pour la période 2020-2026. Des ateliers de concertation, mobilisant les citoyens ainsi que les acteurs et partenaires du territoire, ont permis de rassembler des propositions/idées d'actions. Les différentes actions déjà engagées ou en cours sont articulées et mises en cohérence avec les propositions issues de la concertation et retenues par les élus communautaires, au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière et organisationnelle.

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

### 3 SYNTHÈSE DES ENJEUX CLIMAT AIR ÉNERGIE DU TERRITOIRE

#### 3.1 LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

La CC de Blaye regroupe **21 communes**, sur une superficie de 177 km<sup>2</sup> et avec une population de **20 308 habitants** en 2015 (source INSEE RP 2015 – population municipale).

La CC de Blaye offre une grande diversité paysagère avec :

- Des **espaces viticoles** de grande qualité avec son vignoble AOC (Appellation Blaye – Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg et Bordeaux Supérieur) ;
- Des **zones de cultures** avec notamment « l'Asperge du Blayais » en IGP, spécialité locale qui s'étend sur 200 hectares ;
- Des surfaces boisées plutôt concentrées au Nord-Est.

Le territoire du Blayais possède également la particularité de longer le plus grand estuaire d'Europe, entre les communes de Fours et St-Seurin-de-Bourg. Synonyme d'activité touristique, le territoire possède également en son sein la **citadelle Vauban de Blaye** (XVII<sup>ème</sup> siècle), classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2008, principal élément du « Verrou de l'estuaire » et est membre du réseau des sites Vauban.

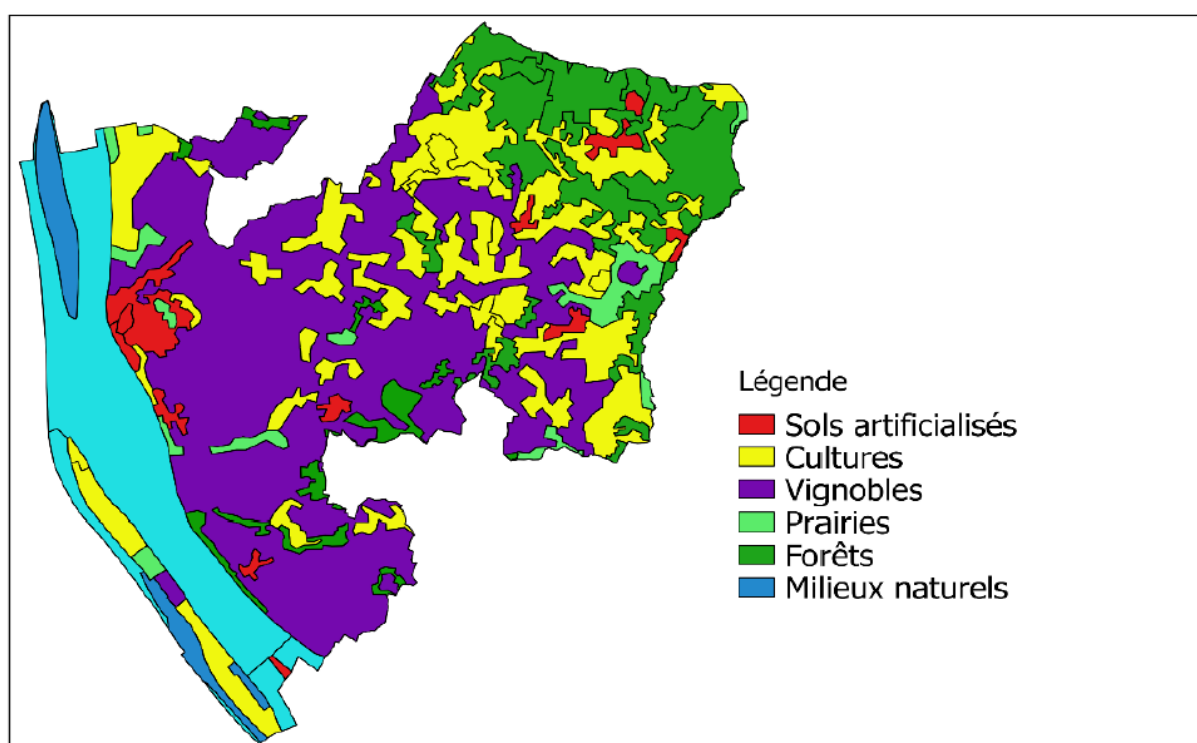


Figure 6 : Répartition des surfaces du territoire de la CCB, source : Corine Land Cover 2012

### 3.2 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie finale sur le territoire de la CC de Blaye est de **531 GWh en 2015**. La consommation d'énergie par habitant, 26 100 kWh/hab, est légèrement inférieure à la moyenne départementale de la Gironde, 26 700 kWh/hab.

Les deux secteurs les plus consommateurs sont **l'habitat**, à 43%, et **le transport routier**, à 41%. Cela s'explique pour le résidentiel par une forte proportion de maisons individuelles (88% des logements – INSEE 2015) ; et pour le transport par des trajets pendulaires avec la métropole bordelaise, le passage de l'autoroute A10, mais aussi l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens de proximité. En effet, il existe une prédominance de l'usage de la voiture (souvent en « autosoliste ») s'expliquant par la carence des transports en commun.

Les secteurs tertiaire (6,8%) et industriel (3,4%) sont peu représentés, le territoire de la CC de Blaye étant à dominante rurale.

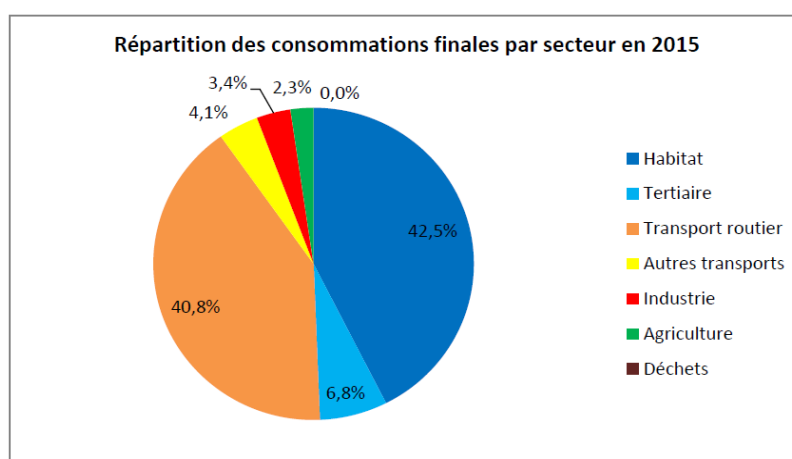


Figure 7 : Consommation d'énergie du territoire de la CCB par secteur en 2015, source : rapport diagnostic ALEC 2018

Le territoire de la CC de Blaye est également très **dépendant des énergies fossiles**, à hauteur de 60%, essentiellement avec les produits pétroliers (53%), puis le gaz naturel (8%) dans une moindre mesure. L'électricité représente 20% des consommations d'énergie, le bois-énergie 16%.

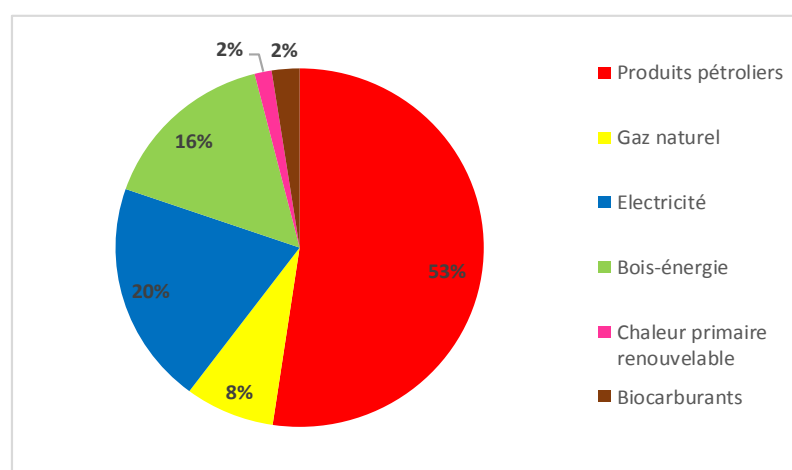


Figure 8 : Consommation d'énergie du territoire de la CCB par type d'énergie en 2015, source : rapport diagnostic ALEC 2018

Par ailleurs, le revenu moyen sur la CC de Blaye (19 462€, revenu médian disponible par unité de consommation, INSEE 2015) est plus faible que la moyenne départementale (21 073€) : cela influe de façon significative sur le pouvoir d'achat et la qualité de vie de la population. Ainsi, la maîtrise de la demande en énergie est primordiale, d'autant plus que le prix de l'énergie en constante augmentation ne fera qu'accentuer cette situation.

Ainsi, au regard de l'organisation du territoire, la voiture individuelle est un mode de transport quasi incontournable. Cependant, il existe des **solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture** thermique individuelle (transport en commun, covoiturage, déploiement de bornes électriques.), voire repenser la mobilité du territoire (aménagement piétons et cyclables, développement du numérique, ...).

De même la limitation de l'usage des énergies fossiles dans le bâti passera à la fois par l'évolution des comportements de chacun, la **rénovation du bâti**, mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat (bois-énergie individuel, solaire thermique et géothermie).

### 3.3 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

---

Les énergies renouvelables (ENR) sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CC de Blaye est de **24 GWh en 2015, soit 4% de la consommation d'énergie**. Ces 24 GWh se répartissent principalement entre le bois-énergie pour 35% et les pompes à chaleur pour 31%. (Source : rapport diagnostic ALEC 2018)

Par ailleurs, les ressources exploitables potentielles sur le territoire de la CC de Blaye sont constituées, en plus des énergies déjà exploitées et énoncées précédemment, de la géothermie, l'éolien, l'hydrolien et la méthanisation.

### 3.4 LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET LA SEQUESTRATION CARBONE

---

#### 3.4.1 Les gaz à effet de serre

En 2015, les **émissions de GES** sur le territoire de la CC de Blaye sont de **96 000 tCO<sub>2</sub>e** (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), soit 4,7 tCO<sub>2</sub>e par habitant. Ce ratio est inférieur aux moyennes départementales de la Gironde, 5,8 tCO<sub>2</sub>e/hab, et régionale de Nouvelle-Aquitaine, 8,3 tCO<sub>2</sub>e/hab.

Les principaux secteurs émetteurs sont à 55% le secteur du **transport routier** et à 23% le secteur **résidentiel**, puis **l'agriculture** à 8%.

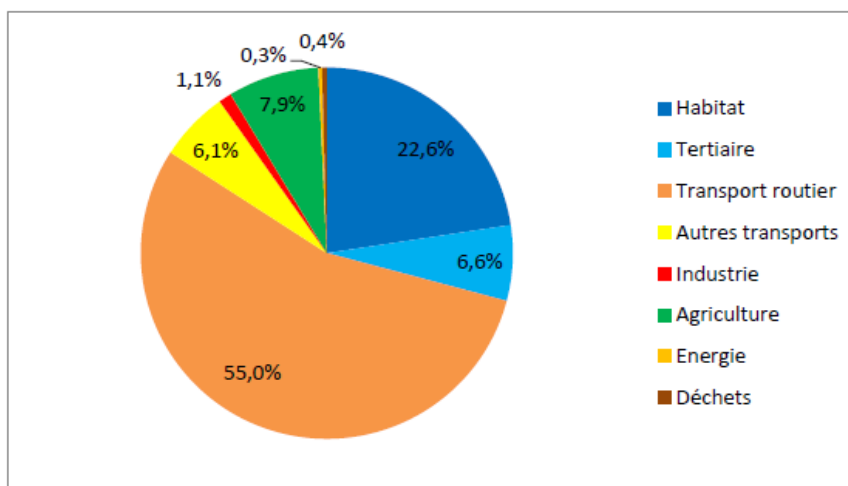


Figure 9 : Emissions de GES du territoire de la CCB par secteur en 2015, source : rapport diagnostic ALEC 2018

Bien que le secteur de l'habitat soit le plus consommateur en énergie finale (43%), ce dernier génère 23% des émissions des GES, alors que le secteur du transport routier, qui consomme 41 % des énergies finales, représente 55% des émissions de GES. En effet, le secteur du transport ne repose presque en totalité sur des énergies fossiles alors que l'habitat utilise d'autres sources d'énergie.

D'autre part, les émissions de GES peuvent avoir deux origines :

- Énergétiques, c'est-à-dire liées à la combustion d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). C'est le cas notamment pour le transport routier, l'habitat (chauffage) et l'agriculture (engins agricoles) ; le principal marqueur de GES est le CO<sub>2</sub> ;
- Non énergétiques, c'est-à-dire liées à des activités non consommatrices d'énergie, comme l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage pour l'agriculture. Les principaux marqueurs sont le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O.

Sur le territoire de la CC de Blaye, les émissions de GES étant principalement d'origine énergétique (environ 90%), **les leviers d'actions pour limiter les GES sont similaires à ceux visant à réduire les consommations d'énergie**, notamment dans l'habitat et le transport routier.

### 3.4.2 Les émissions de polluants atmosphériques

D'un point de vue réglementaire, il est demandé aux EPCI de prendre en compte six polluants dans leur diagnostic de PCAET : les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>), les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM), les dioxydes de soufres (SO<sub>2</sub>) et l'ammoniac (NH<sub>3</sub>).

Le diagnostic qui nous permet cette analyse thématique sur le territoire de la CC de Blaye a été réalisé par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

- Les **oxydes d'azote** (NO<sub>x</sub>) proviennent de la combustion d'énergie fossile et de l'utilisation d'engrais azotés : ils sont principalement émis par les secteurs transport, habitat et agriculture. Ce sont des gaz irritants pour les bronches, qui augmentent la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques et favorisent les infections pulmonaires infantiles.

Sur le territoire de la CC de Blaye, les NO<sub>x</sub> sont principalement émis par les secteurs transport (83%), agriculture (10%) et résidentiel (5%).

- Les **particules en suspension** (PM) sont classées en fonction de leur taille : les particules inférieures à 10 micromètres (PM10) et les particules inférieures à 2,5 micromètres (PM2,5). Elles sont issues de toutes les combustions liées aux activités industrielles ou domestiques (chauffage au bois, ...) et aux transports (moteurs, abrasion des freins, des pneus et des routes). Elles sont aussi émises par l'activité agricole (épandage, remise en suspension des poussières, travail du sol, ...). Les PM10 sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures, les PM2.5 pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire.

Sur le territoire de la CC de Blaye, les PM10 sont principalement émis par les secteurs résidentiel (45%), transport (30%) et agriculture (21%). Les PM2.5 proviennent des secteurs résidentiel (54%), transport (27%) et agriculture (17%).

- Les **composés organiques volatils non méthaniques** (COVNM) proviennent notamment des transports (pots d'échappement, évaporation de réservoirs...), ainsi que des activités industrielles telles que les activités chimiques, d'imprimerie, d'application de peintures et de vernies. La majorité des molécules de ce polluants provient du phénomène d'évaporation au cours de la fabrication et la mise en œuvre de produits contenant des solvants. On les retrouve ainsi dans l'habitat. Outre leurs impacts directs sur la santé, ils interviennent dans le processus de production de l'ozone de basse atmosphère.

Sur le territoire de la CC de Blaye, les COVNM sont principalement émis par les secteurs résidentiel (71%), industriel (12%) et transport (10%).

- Le **dioxyde de soufre** (SO<sub>2</sub>) est produit par la combustion des énergies fossiles (charbon et pétrole) et la fonte des minerais de fer contenant du soufre. La source anthropique principale de SO<sub>2</sub> est la combustion d'énergie fossile contenant du soufre pour le chauffage domestique, la production d'électricité ou les véhicules à moteur. Ce polluant affecte le système respiratoire, le fonctionnement des poumons et des irritations oculaires.

Sur le territoire de la CC de Blaye, les SO<sub>2</sub> proviennent essentiellement des secteurs autres transports (71%) et résidentiel (19%).

- L'**ammoniac** (NH<sub>3</sub>) est essentiellement rejeté par les activités agricoles lors des épandages d'engrais et du stockage des effluents d'élevage. C'est un gaz irritant qui s'avère toxique lorsqu'il est inhalé à des doses importantes. Il provoque également une eutrophisation et une acidification des eaux et des sols.

Sur le territoire de la CC de Blaye, le NH<sub>3</sub> provient des secteurs agriculture (91%) et autres transports (9%).

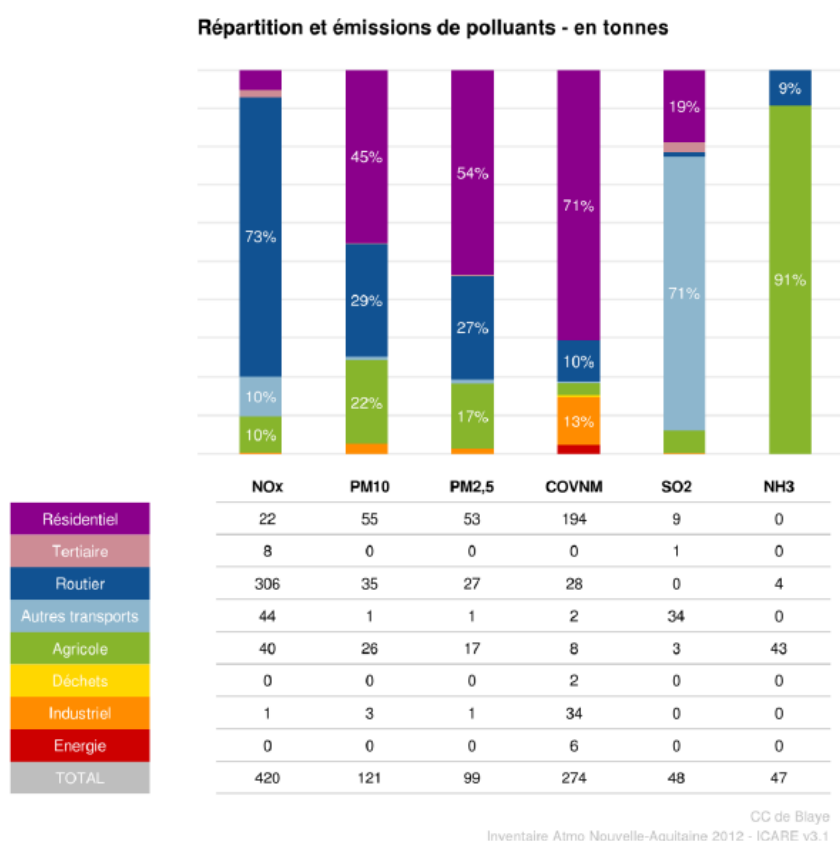


Figure 10 : Emissions de polluants du territoire de la CCB par secteur en 2012, source : rapport diagnostic ATMO 2018

Sur le territoire de la CC de Blaye, une pollution atmosphérique supplémentaire entre naturellement dans le débat : la pollution par les **produits phytosanitaires**, essentiellement induite par l'activité viticole. Afin d'avoir une meilleure connaissance sur le sujet, une campagne de mesure relative aux produits phytosanitaires a été réalisée sur la Commune Saint Estèphe (territoire voisin et présentant des caractéristiques viticoles similaires à la CCB), et une étude nationale, l'enquête PestiRiv menée par l'Anses et Santé Publique France à compter de fin 2019, visant à évaluer l'exposition des riverains de zones viticoles aux pesticides, à laquelle participeront 15 foyers de la commune de Pugnac (située à 15 km de Blaye).

Enfin, la question de la qualité de l'air est transversale aux thématiques d'un développement durable du territoire : jouer sur l'amélioration des performances énergétiques et environnementale, que cela touche la bâti, les déplacements, les activités tertiaires ou industrielles, les pratiques agricoles, ... impacte de façon positive la qualité de l'air.

### 3.4.3 La séquestration carbone

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du CO<sub>2</sub> dans les écosystèmes et les produits issus du bois.

Le territoire de la CC de Blaye séquestre annuellement 16% de ses émissions de GES, soit **environ 16 000 tCO<sub>2</sub>e en 2012**. Les enjeux sur cette thématique portent d'une part sur **la préservation des espaces agricoles/viticoles et naturels**, comme puits de carbone, mais également par **l'utilisation de matériaux biosourcés** dans l'habitat.

### 3.5 LA VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les observations de température disponibles depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle indiquent que le climat de la Nouvelle-Aquitaine s'est réchauffé d'environ +1,4 °C (de +1,0 °C à +1,8 °C) au cours de la période 1959-2016. Ce phénomène est davantage marqué au printemps et en été, plutôt qu'en automne. A noter que cette valeur de +1,4°C est sensiblement plus importante que le réchauffement planétaire observé en moyenne depuis le début du siècle (environ +1°C).

A l'horizon 2050, le changement climatique envisagé par le GIEC est le suivant : en hiver, une augmentation des températures de +0,6°C à +1°C et en été une hausse de +1,2°C.

La lutte contre le changement climatique se joue sur deux niveaux d'intervention :

- L'atténuation, avec des mesures visant à réduire et limiter les causes anthropiques du changement climatique ;
- L'adaptation du territoire, c'est-à-dire l'anticipation des effets du changement climatique.

Prendre en compte dès aujourd'hui ces effets permettra de réduire les coûts induits : le GIEC, dans son 5<sup>ème</sup> rapport publié en octobre 2018, souligne qu'une hausse de +2°C pourrait entraîner une perte de 0,2 % à 2 % des revenus annuels mondiaux à l'horizon 2100.

A l'échelle du territoire de la CC de Blaye, plusieurs vulnérabilités sont à prendre en compte.

#### Impacts et conséquences sur les milieux naturels :

- Baisse de la **ressource en eau** disponible : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable, baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants), assèchement des horizons supérieurs des sols (et donc la disponibilité en eau pour la flore) liés à l'évaporation.
- Accentuation des **événements naturels** (ruissellements, inondations, épisodes de fortes grêles sur les cultures et orages violents...) : impacts économiques liés aux phénomènes météorologiques, saturation des réseaux d'assainissement (baisse de la qualité de l'eau).
- Evolution du **paysage** et de la **biodiversité** locale : modification des aires de répartition des espèces animales et végétales, évolution des conditions de cultures.

#### Impacts et conséquences sur les activités économiques :

- Avancée des **dates des vendanges** et modification des **rendements agricoles** : vers une évolution de la typicité des vins et des cépages ?
- Allongement des saisons touristiques (avant/arrières saisons) : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs).

#### Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire (santé, urbanisme) :

- Un cadre bâti à adapter aux évolutions climatiques futures : intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification (SCOT, PLU).
- Des **risques sanitaires** émergents : exposition des personnes sensibles aux fortes chaleurs (10,5 % de la population a plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes).

### 3.6 SYNTHÈSE DU PROFIL CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

Le profil Energie Air Climat du territoire du territoire de la CC de Blaye a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, synthétisés ci-dessous :

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Emissions de gaz à effet de serre</b>      | 2 principaux secteurs émetteurs : transports (61%) et habitat (23%)                                                                                                                                                             |
| <b>Stockage de carbone</b>                    | Le stock de carbone représente 16% des émissions annuelles                                                                                                                                                                      |
| <b>Consommation d'énergie finale</b>          | 2 principaux secteurs consommateurs : transports (45%) et habitat (43%)                                                                                                                                                         |
| <b>Production d'énergie renouvelable</b>      | 4% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire                                                                                                                                                                   |
| <b>Polluants atmosphériques</b>               | Qualité de l'air impactée par le transport routier, l'habitat, l'agriculture et les activités maritimes                                                                                                                         |
| <b>Réseaux énergétiques</b>                   | Une identification des capacités de soutirage et d'injection                                                                                                                                                                    |
| <b>Vulnérabilité au changement climatique</b> | La lutte contre les inondations et la prévention face aux phénomènes extrêmes pluies/orages<br>L'adaptation des cultures agricoles et viticoles<br>L'anticipation sanitaire des canicules<br>La tension sur la ressource en eau |

Figure 11 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCB

## 4 STRATÉGIE TERRITORIALE ET OBJECTIFS CHIFFRES

### 4.1 LE CONTEXTE NATIONAL, REGIONAL ET TERRITORIAL

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs de la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** (LTECV), qui repose sur la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) et la Programme Pluriannuelle de l'Energie.

Dans l'attente de l'approbation définitive de la SNBC révisée, du SRADDET Nouvelle-Aquitaine et du SCOT Haute Gironde Blaye-Estuaire, le PCAET doit prendre en compte la SNBC. Après l'adoption de ces documents cadres et lors de la révision du PCAET, celui-ci devra être compatible avec les orientations de la SNBC2, les règles générales du SRADDET, tenir compte des objectifs du SRADDET et tenir compte du SCOT. Par ailleurs, les PLU doivent à leurs tours prendre le PCAET en compte.

Le PCAET a aujourd'hui plus de lien avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), cependant les éléments importants du SRCAE pourront être considérés sans qu'ils soient toutefois opposables.

|                                                                                                  |            |                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consommation d'énergie                                                                           | LTECV      | -20% en 2030 ( <i>année référence : 2012</i> )<br>-50% en 2050 (2012)                    |
|                                                                                                  | SRCAE      | Grenelle+ : -13% en 2020 (2008)<br>Durban : -28% en 2020 (2008)                          |
|                                                                                                  | SRADDET    | -5% en 2020 (2015)<br>-30% en 2030 (2015)<br>-50% en 2050 (2015)                         |
| Production d'énergie renouvelable<br>(taux de couverture ENR =<br>production ENR / consommation) | LTECV      | 23% en 2020<br>32% en 2030                                                               |
|                                                                                                  | SRCAE      | Grenelle+ : 22% en 2020<br>Durban : 32% en 2020                                          |
|                                                                                                  | SRADDET    | 32% en 2020<br>50% en 2030<br>100% en 2050                                               |
| Emissions de GES                                                                                 | LTECV/SNBC | -19% en 2021 (2013)<br>-27% en 2026 (2013)<br>-30% en 2030 (2013)<br>-75% en 2050 (1990) |
|                                                                                                  | SRCAE      | Grenelle+ : -21% en 2020 (2008)<br>Durban : -31% en 2020 (2008)                          |
|                                                                                                  | SRADDET    | -10% en 2020 (2015)<br>-45% en 2030 (2015)<br>-80% en 2050 (2015)                        |

L'élaboration de son PCAET doit permettre avant tout à la CC de Blaye et à ses communes membres de s'engager à leur niveau dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique portée au niveau régional et national.

La démarche de transition énergétique et durable poursuivie a été élaborée dans un esprit de transversalité. Au-delà de la diffusion des enjeux énergie-climat-air au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agit également de créer des ponts entre les services et de structurer un réseau de partenaires actifs.

La volonté de l'intercommunalité concernant la mise en œuvre de son PCAET vise à :

- Mener un projet de territoire pour mettre en place **une dynamique collective**, tant au sein de services qu'entre les communes membres ;
- Engager plus en avant **le principe de mutualisation** en promouvant des méthodes de travail communes et transverses ;
- Créer **un réseau partenarial** pour faciliter la collecte d'information, la diffusion des messages et essaimer la réalisation d'actions concrètes et complémentaires.

Ainsi, la CC de Blaye a positionné la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique comme un des piliers de son projet de territoire.

## 4.2 LE CADRE DE REFLEXION : L'APPLICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX ET REGIONAUX

Un premier travail d'application des ambitions régionales et nationales au territoire de la CC de Blaye permet de déterminer un cadre de référence à l'action à engager.

Ainsi, la traduction territoriale des objectifs régionaux et nationaux mène à l'élaboration de scénarios déclinés par secteur. Cela permet de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire d'évaluer les niveaux d'ambition sectoriels pour atteindre ces objectifs supra.

### 4.2.1 Les objectifs « Consommation d'énergie » à viser

Deux scénarios de consommation d'énergie aux horizons 2030 et 2050 ont été proposés :

| Nom du scénario<br>(Année de référence : 2015) | Cadre de référence            | Objectifs visés              |
|------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <b>Scénario n°1 ambitieux</b>                  | LTECV<br>NégaWatt / Facteur 4 | -22% en 2030<br>-55% en 2050 |
| <b>Scénario n°2 volontariste</b>               | SRCAE – Grenelle+             | -18% en 2030<br>-36% en 2050 |

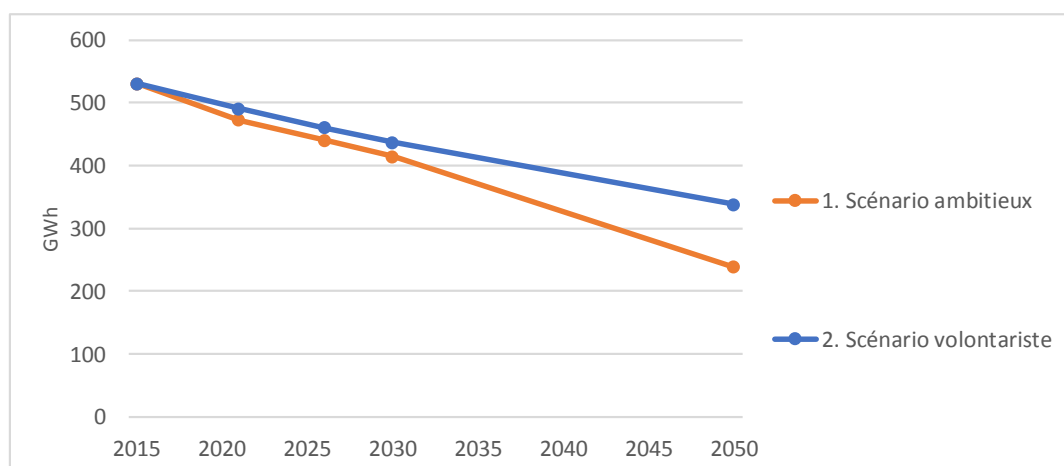


Figure 12 : Scénarios de consommation d'énergie pour le territoire de la CCB

Ensuite, les scénarios sont déclinés par secteur pour obtenir les objectifs sectoriels suivants en 2030 et 2050 :

| N° scénario | 2030 |      | 2050 |      |
|-------------|------|------|------|------|
|             | 1    | 2    | 1    | 2    |
| Transport   | -20% | -20% | -50% | -40% |
| Résidentiel | -26% | -18% | -64% | -37% |
| Tertiaire   | -28% | -11% | -67% | -24% |
| Industrie   | -9%  | -12% | -18% | -27% |
| Agriculture | 4%   | -4%  | 4%   | -10% |
| TOTAL       | -22% | -18% | -55% | -36% |

Figure 13 : Objectifs sectoriels des scénarios de consommation d'énergie pour le territoire de la CCB

Les objectifs sectoriels se traduisent de la manière suivante pour l'habitat et le tertiaire :

- **Scénario n°1 ambitieux** : environ 240 logements rénovés par an (78% du parc en 2050) et 40 établissements tertiaires (90% en 2050), à un niveau BBC (gain énergie de 75% à 80%)
- **Scénario n°2 volontariste** : environ 150 logements rénovés par an (45% du parc en 2050) et 14 établissements tertiaires (31% en 2050), à un niveau BBC (gain énergie de 75% à 80%)

Sur la base de ces éléments prospectifs, la CC de Blaye positionne le territoire sur le cadre de référence de la LTECV et vise les objectifs de consommation d'énergie du **scénario n°1 ambitieux** : une réduction de 22% en 2030 et 55% en 2050.

Ainsi, les élus communautaires souhaitent engager le territoire dans une dynamique en adéquation avec les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : les secteurs de l'habitat et du transport, les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie, disposant de leviers d'actions nombreux et efficaces.

#### 4.2.2 Les objectifs « Production d'énergie renouvelable » à viser

Trois scénarios de développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire ont été présentés à l'horizon 2050 :

| Nom du scénario<br>(Année de référence : 2015) | Objectifs visés |
|------------------------------------------------|-----------------|
| Scénario n°1                                   | 96% en 2050     |
| Scénario n°2                                   | 75% en 2050     |
| Scénario n°3                                   | 49% en 2050     |

*Les objectifs indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent au taux de couverture des énergies renouvelables, c'est-à-dire au ratio production ENR / consommation. La consommation d'énergie prise en compte ici est celle correspondant au scénario n°1 ambitieux, visant une réduction de la consommation d'énergie de 22% en 2030 et 55% en 2050.*

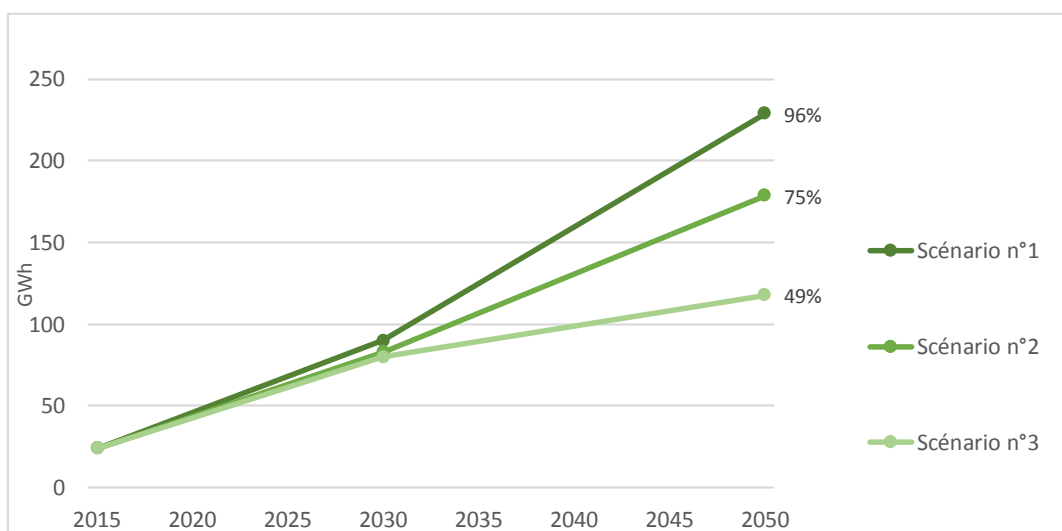


Figure 14 : Scénarios de développement des ENR pour le territoire de la CCB

|                                                 | 2015 | 2030 | 2050 |
|-------------------------------------------------|------|------|------|
| Consommation d'énergie - Scénario n°1 ambitieux | 530  | 414  | 238  |
| <b>Scénario n°1</b>                             |      |      |      |
| Production ENR (GWh)                            | 24   | 90   | 229  |
| Taux de couverture                              | 4%   | 22%  | 96%  |
| Facteur multiplicatif                           |      | 3.78 | 9.61 |
| ENR à produire (GWh)                            |      | 66   | 205  |
| <b>Scénario n°2</b>                             |      |      |      |
| Production ENR (GWh)                            | 24   | 83   | 178  |
| Taux de couverture                              | 4%   | 20%  | 75%  |
| Facteur multiplicatif                           |      | 3.48 | 7.50 |
| ENR à produire (GWh)                            |      | 59   | 155  |
| <b>Scénario n°3</b>                             |      |      |      |
| Production ENR (GWh)                            | 24   | 80   | 118  |
| Taux de couverture                              | 4%   | 19%  | 49%  |
| Facteur multiplicatif                           |      | 3.36 | 4.95 |
| ENR à produire (GWh)                            |      | 56   | 94   |

Figure 15 : Traduction des objectifs des scénarios de production ENR pour le territoire de la CCB

Le taux de couverture (ratio production ENR / consommation d'énergie) permet de définir à quel niveau la production d'énergie renouvelable permet de satisfaire les besoins en énergie d'un territoire.

Le facteur multiplicatif est le ratio entre la production d'énergie d'une année par rapport à l'année de référence (2015). Il permet de définir l'effort quantitatif à fournir dans le développement des ENR au regard de la situation de référence.

L'intitulé « ENR à produire (GWh) » représente la quantité d'énergie renouvelable restant à produire par le territoire, et donc des nouveaux projets à développer, au regard de la quantité d'ENR déjà installée et produite.

A partir de ces projections, la CC de Blaye oriente le territoire sur les objectifs de production d'énergie renouvelable du scénario n°3, avec un taux de couverture (= production ENR / consommation) de 19% en 2030 et 50% en 2050.

A titre d'exemple, pour illustrer le développement local des énergies renouvelables du scénario n°3, le tableau suivant présente les différents potentiels énergétiques pouvant être développés sur le territoire. Il ne s'agit en aucun cas de la stratégie énergétique renouvelable devant être portée localement.

| Objectif          | 50% de la consommation finale                                          |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Bois énergie      | Augmentation de 20% de l'efficacité énergétique des appareils aux bois |
| Solaire thermique | 1 900 maisons (25% du parc) équipées avec 4 m <sup>2</sup>             |
| Biogaz            | Mobilisation des gisements selon étude SOLAGRO, soit ≈ 7 GWh/an        |
| PAC               | 3 000 maisons équipées (40% du parc)                                   |
| Hydroélectricité  | 1 parc hydrolienne (~5 GWh)                                            |
| Photovoltaïque    | 1 900 maisons (25% du parc) équipées avec 20 m <sup>2</sup>            |
|                   | 25 installations sur grandes toitures (3,7 MWc)                        |
|                   | 2 centrales au sol                                                     |

Figure 16 : Hypothèses de développement des ENR sur le territoire de la CCB pour l'atteinte d'un taux de couverture de 50% en 2050, Source : Diagnostic PCAET ALEC 2018

La CC de Blaye se positionne de manière moins ambitieuse sur le développement des ENR, néanmoins ces objectifs semblent réalistes face au contexte actuel : un développement local des ENR aujourd'hui à hauteur de 4% des consommations d'énergie du territoire, pas de projet d'envergure en cours de développement (à mettre en regard avec les délais nécessaires pour leur mise en œuvre - 5 à 8 ans), mais de nombreux potentiels de développement identifiés.

#### 4.2.3 Les objectifs « Emissions de gaz à effet de serre » à viser

Deux scénarios d'émissions de GES ont été proposés à l'horizon 2050 :

| Nom du scénario<br>(Année de référence : 2015) | Cadre de référence           | Objectifs visés              |
|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Scénario n°1 ambitieux                         | SNBC<br>NégaWatt / Facteur 4 | -41% en 2030<br>-73% en 2050 |
| Scénario n°2 volontariste                      | SRCAE – Grenelle+            | -30% en 2030<br>-55% en 2050 |

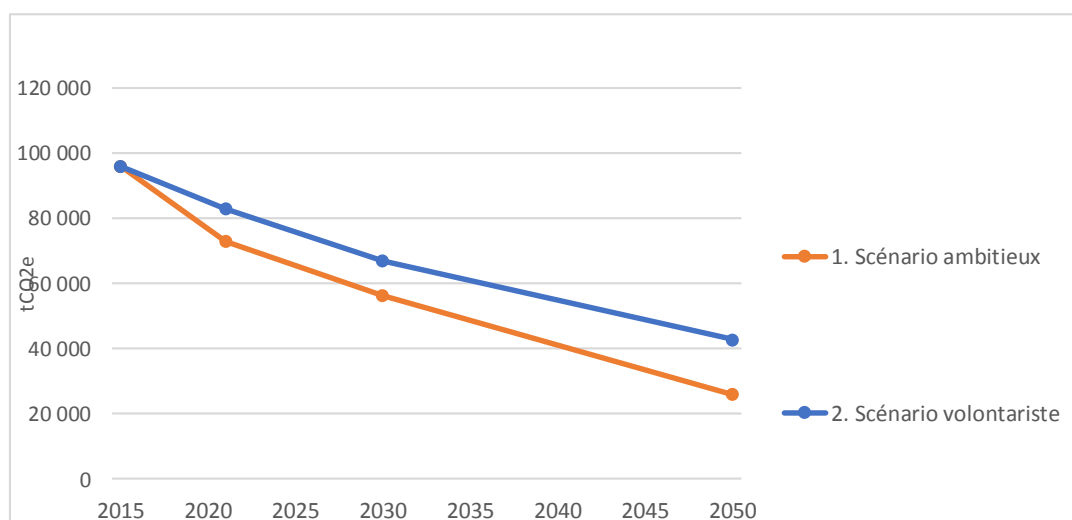


Figure 17 : Scénarios d'émissions de GES pour le territoire de la CCB

Les scénarios sont également déclinés par secteur pour obtenir les objectifs sectoriels suivants en 2030 et 2050 :

| N° scénario | 2030 |      | 2050 |      |
|-------------|------|------|------|------|
|             | 1    | 2    | 1    | 2    |
| Transport   | -36% | -26% | -70% | -50% |
| Résidentiel | -59% | -45% | -86% | -75% |
| Tertiaire   | -59% | -45% | -86% | -75% |
| Industrie   | -31% | -14% | -75% | -29% |
| Agriculture | -19% | -16% | -48% | -33% |
| Déchets     | -43% |      | -80% |      |
| Energie     | -4%  |      | -4%  |      |
| TOTAL       | -41% | -30% | -73% | -55% |

Figure 18 : Objectifs sectoriels des scénarios d'émissions de GES pour le territoire de la CCB

Les émissions de GES étant majoritairement d'origine énergétique (à près de 90%), leur réduction est principalement portée par la diminution des consommations d'énergies fossiles. S'y ajoutent dans une moindre mesure les actions relatives au secteur des déchets (comptabilisation GES uniquement, par convention) et celles liées à l'agriculture sur les émissions non énergétiques (provenant notamment de l'utilisation d'engrais, ...).

C'est sur la base de ce raisonnement que **la CC de Blaye positionne le territoire sur le cadre de référence de la SNBC** et vise les objectifs d'émissions de GES du **scénario n°1 ambitieux** : une réduction de 41% en 2030 et 73% en 2050.

Ainsi, comme pour la consommation d'énergie, le positionnement des élus communautaires est d'engager une dynamique locale sur la diminution des émissions de GES, en adéquation avec les ambitions nationales.

### 4.3 LES OBJECTIFS CLIMAT-AIR-ENERGIE RETENUS POUR LE TERRITOIRE

Dans la partie précédente, l'application des objectifs nationaux et régionaux au profil du territoire a conduit à la construction de scénarios relatifs à la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et aux émissions de GES, scénarios sur lesquels s'est positionnée la CC de Blaye.

**Ici, un travail de croisement entre les atouts et les contraintes du territoire, ainsi que la quantification du plan d'actions, ont permis de proposer un ajustement des objectifs sectoriels visés.** Ainsi, le positionnement du territoire, au regard de ces objectifs nationaux, et **en fonction de ses potentialités d'actions, de la maturité de ses projets et de son expérience** est facilité.

Sur la base de ces éléments méthodologiques, la CC de Blaye a retenu les objectifs suivants **à l'horizon 2030** pour son territoire (*Année de référence : 2015*):

- **Consommation d'énergie : une réduction de 22%**
- **Production d'énergie renouvelable : un taux de couverture de 19%**
- **Emissions de GES : une réduction de 41%**

Le territoire a choisi de concentrer ses efforts tant sur la maîtrise de la demande en énergie que sur le développement de la production d'énergie renouvelable.

En effet, l'intercommunalité a pleinement conscience de la nécessité de prendre en considération et prioritairement ce volet sur les besoins en énergie. C'est donc en fonction de son contexte et de son expérience, mais aussi de ses potentialités et de ses moyens d'actions, que le Blayais se fixe comme objectif -22% sur la consommation d'énergie en 2030.

D'autre part, le territoire souhaite intensifier son effort sur les énergies renouvelables, pour atteindre un ratio ENR / consommation en 2030 de 19%, en s'appuyant sur un potentiel de développement important.

A noter que ces objectifs sont aujourd'hui dépendants non seulement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET, mais aussi de la dynamique de l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens qui s'inscriront activement dans la démarche. Ainsi, si la collectivité peut s'engager dans des réalisations concrètes et visibles sur le territoire (rénovation de l'habitat, mobilités alternatives, événements de sensibilisation, ...), une partie des paramètres d'atteinte des objectifs lui échappe (évolution technologique et diffusion sur le territoire : parc automobile, process industriel, ...). Un bilan sera réalisé à mi-parcours, afin d'identifier les effets quantifiables du plan d'actions, à partir des indicateurs de suivi et d'évaluation. La collectivité pourra alors ajuster son action.

### 4.3.1 Les objectifs « Consommation d'énergie » retenus

Le territoire du Blayais se fixe comme objectif d'économiser 77 GWh d'ici à 2026, soit une diminution des consommations d'énergie de 1,3% par an, puis 215 GWh supplémentaires entre 2026 et 2050 (-2% par an).

| Année référence 2015                    | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Habitat</b>                          | -8%  | -15% | -26% | -64% |
| <b>Tertiaire</b>                        | -11% | -20% | -28% | -67% |
| <b>Transport</b>                        | -8%  | -15% | -20% | -50% |
| <b>Industrie</b>                        | -4%  | -7%  | -9%  | -18% |
| <b>Agriculture</b>                      | -2%  | -3%  | 4%   | 4%   |
| <b>TOTAL</b>                            | -8%  | -15% | -22% | -55% |
| <i>Rappel objectifs LTECV appliqués</i> | -11% | -17% | -22% | -55% |

Figure 19 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie pour le territoire de la CCB

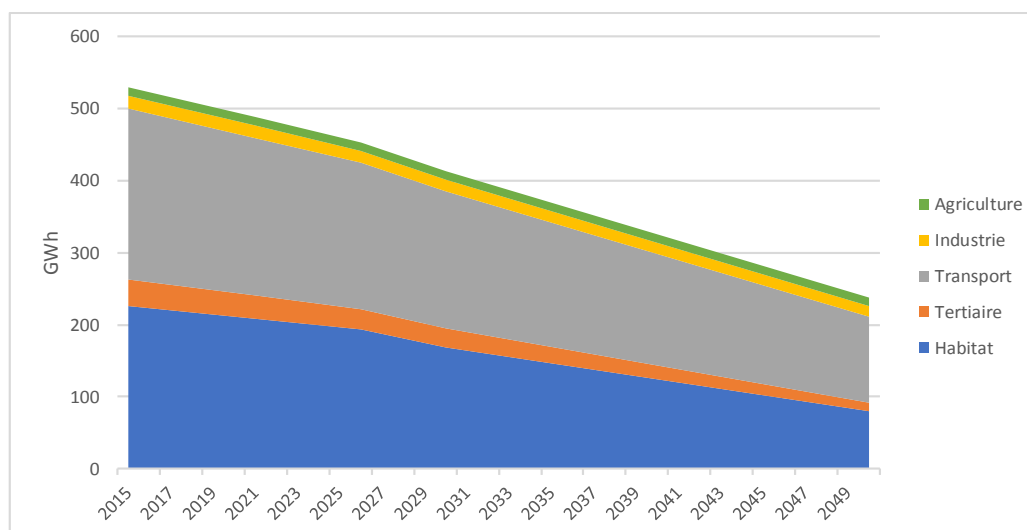


Figure 20 : Evolution sectorielle de la consommation d'énergie pour le territoire de la CCB

Il est important de rappeler que les consommations d'énergie du territoire sont majoritairement portées par le secteur du transport (45%) et le secteur résidentiel (43%) : les logements sont fortement consommateurs d'énergie et la voiture individuelle occupe une place prépondérante dans les déplacements quotidiens.

D'autre part, l'action sur ces deux secteurs structurants (par ex. : rénovation de logements à grande échelle, développement des mobilités douces et partagées) nécessite un temps de réflexion et de préfiguration préalable à la mise en place effective des actions, pour ensuite garantir une montée en puissance efficace.

La communauté de communes et ses communes membres peuvent néanmoins s'appuyer sur l'expérience acquise par l'animation de plusieurs programmes relatifs à l'habitat (OPAH, PTREH, ...), mais également sur les actions en court de développement sur la thématique de la mobilité.

Ainsi, les objectifs retenus, notamment celui de l'habitat en 2026, sont ajustés par rapport aux objectifs visés (présentés en partie 4.2.1), après une mise en parallèle avec les dispositifs déjà portés par le CC de Blaye en faveur de l'amélioration de l'habitat : une OPAH (opération d'amélioration de l'habitat) et

une PTREH (plateforme territoriale de rénovation de l'habitat) dénommée ICARE. Dans le cadre de ces deux programmes, environ 30 logements sont rénovés chaque année, avec un gain énergie autour de 40%. Il s'agit ici de trouver **le positionnement adéquat entre objectifs ambitieux permettant l'atteinte des ambitions nationales/régionales et objectifs réalistes face au contexte local.**

A travers la compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la CC de Blaye mène depuis plusieurs années des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat (OPAH / PTREH). Dans le cadre du PCAET, il s'agit de poursuivre les opérations en cours, tout en les intensifiant progressivement, tant quantitativement (nombre de logements rénovés) que qualitativement (gains énergétiques réalisés). Pour atteindre les objectifs ambitieux sur l'habitat, il sera nécessaire de communiquer massivement auprès des habitants, mais également des professionnels concernés (artisans, agences immobilières, banques, etc), pour faire connaître les dispositifs existants et solliciter leur accompagnement.

Pour le domaine du transport, la marge de manœuvre de la collectivité est quelque peu réduite, puisque le développement de transports collectifs (train, bus, etc) ne fait pas partie du champ de ses compétences à ce jour. Néanmoins, la loi d'orientation des mobilités (LOM) offre la possibilité intercommunalités d'élargir leurs compétences dans le domaine de la mobilité, la CC de Blaye ne s'étant pour l'instant pas positionnée sur la question. L'intercommunalité pourra tout de même appuyer sa politique sur la réduction des déplacements (développement de commerces et de services de proximité par la dynamisation des centres-bourgs et la création de zone d'activités) et l'aménagement de pistes cyclables / voies piétonnes.

Plus globalement, la CC de Blaye devra engager des actions d'information et de sensibilisation aux enjeux énergie-climat à destination des acteurs locaux et des citoyens. En effet, la réussite du PCAET sera garantie en partie par une compréhension et appropriation de chacun du projet territorial.

| Secteur     | Objectifs et ambitions des actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Habitat     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter directement et indirectement la rénovation thermique de 180 logements/an</li> <li>- Informer, sensibiliser et mobiliser les habitants</li> </ul>                                                                                                                                            |
| Tertiaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics de 30%</li> <li>- Encourager la sobriété énergétique auprès des entreprises (tertiaire, tourisme)</li> </ul>                                                                                                                              |
| Transport   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à la pratique du covoiturage</li> <li>- Porter à 6% la part des déplacements en transports en commun</li> <li>- Porter à 4% la part des déplacements courts en vélo</li> <li>- Faciliter l'utilisation de véhicules électriques</li> <li>- Agir sur les déplacements pendulaires</li> </ul> |
| Industrie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en place de pratiques et procédés économes en énergie</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter au changement des pratiques agricoles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                            |

Figure 21 : Ambitions sectorielles de la consommation d'énergie pour le territoire de la CCB

### 4.3.2 Les objectifs « Production ENR » retenus

La CC de Blaye a retenu un objectif de développement des énergies renouvelables sur son territoire en lien avec la production actuelle d'énergies renouvelables (4% de la consommation en 2015).

Ainsi, pour atteindre **un taux de couverture de la consommation d'énergie par les ENR de 10% en 2026**, le territoire doit produire 21 GWh supplémentaire par rapport à la situation actuelle, puis 72 GWh supplémentaires entre 2026 et 2050 – taux de couverture 2050 à 49%.

|                              | 2015 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| <b>Production ENR (GWh)</b>  | 24   | 33   | 45   | 79   | 117  |
| <b>Taux de couverture</b>    | 4%   | 7%   | 10%  | 19%  | 49%  |
| <b>ENR à installer (GWh)</b> |      | 9    | 21   | 55   | 93   |

Figure 22 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCB

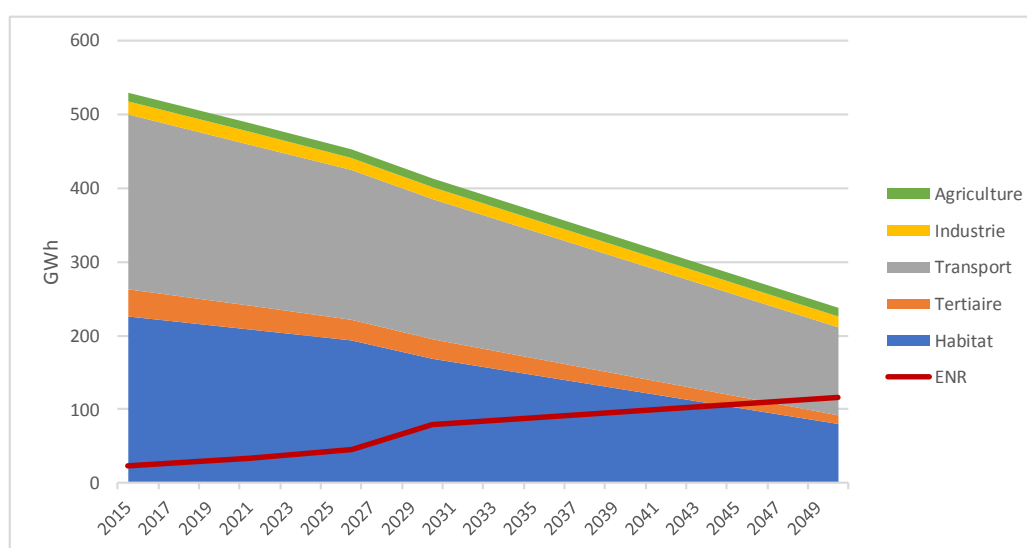


Figure 23 : Evolution sectorielle de la consommation d'énergie et développement des ENR pour le territoire de la CCB

Les objectifs portant sur les énergies renouvelables s'appuient sur l'identification de **potentiels importants sur le territoire**, aussi bien pour des technologies matures avec un développement à court terme que pour des énergies à développer à moyen/long terme.

Les pompes à chaleur sont déjà significativement présentes sur le territoire. Leur développement demeure cependant à encourager car il contribue à diminuer la part des énergies fossiles dans l'habitat.

Pour le solaire (photovoltaïque et thermique), les projets seront principalement axés sur les espaces artificialisés, notamment sur les bâtiments tertiaires et industriels ainsi que sur les espaces résidentiels. En effet, l'intercommunalité dispose de peu de foncier libre : le territoire est caractérisé par la présence des vignobles AOC (Blaye - Côte de Bordeaux et Côte de Bourg) et un réseau hydrographique développé (zones humides, Natura 2000). Or, la volonté politique est de préserver les espaces naturels et agricoles.

Les ENR thermiques comme le bois-énergie (avec ou sans réseaux de chaleur) présentent une capacité de développement encore importante du fait de la proximité de massifs forestiers et de la bonne acceptabilité de cette technologie par la population. Il en est de même de la géothermie qui est peu développée sur le territoire et dont le potentiel serait à étudier de façon plus précise. Quant à la méthanisation, elle se heurte à la faible production de déchets fermentescibles à l'échelle du territoire.

La présence de l'estuaire de la Gironde présente à priori un atout considérable pour le développement des énergies marines. Une réflexion sur l'hydrotien est d'ores et déjà engagée. Cependant, l'immaturité de cette technologie ne permettra un développement opérationnel des projets qu'à moyen terme.

Enfin, le développement de l'énergie éolienne fait face à deux objections majeures : la préservation des cônes de vue depuis la citadelle de Blaye classée UNESCO et une réprobation par une part importante de la population. La maturation d'éventuels projets éoliens ne pourra aboutir qu'à long terme.

#### 4.3.3 Les objectifs « Emissions de gaz à effet de serre » retenus

Les objectifs de réduction des émissions de GES retenus pour le territoire de la CC de Blaye s'inscrivent dans la visée des objectifs de consommation d'énergie, consommation d'énergie, notamment énergies fossiles, et émissions de GES étant intimement liées.

| <i>Année référence 2015</i>            | <b>2021</b> | <b>2026</b> | <b>2030</b> | <b>2050</b> |
|----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Habitat</b>                         | -21%        | -38%        | -59%        | -86%        |
| <b>Tertiaire</b>                       | -16%        | -30%        | -59%        | -86%        |
| <b>Transport</b>                       | -15%        | -27%        | -36%        | -70%        |
| <b>Industrie</b>                       | -11%        | -21%        | -31%        | -75%        |
| <b>Agriculture</b>                     | -7%         | -13%        | -19%        | -48%        |
| <b>Déchets</b>                         | -13%        | -28%        | -43%        | -80%        |
| <b>Energie</b>                         | 0%          | 0%          | -4%         | -4%         |
| <b>TOTAL</b>                           | -16%        | -29%        | -41%        | -73%        |
| <i>Rappel objectifs SNBC appliqués</i> | -24%        | -35%        | -41%        | -73%        |

Figure 24 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES pour le territoire de la CCB

Le territoire souhaite également axer son action sur la réduction et la valorisation des déchets, associées au développement d'une économie circulaire.

#### 4.3.4 Les objectifs « Emissions de polluants atmosphériques »

Le Plan national de réduction des polluants atmosphériques prévu par le Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L.222-9 du code de l'environnement :

| <b>OBJECTIFS par rapport à 2005</b> | <b>2020</b>                    | <b>2025</b> | <b>2030</b> |
|-------------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------|
| <b>SO2</b>                          | -55%                           | -66%        | -77%        |
| <b>NOX</b>                          | -50%                           | -60%        | -69%        |
| <b>COVM</b>                         | -43%                           | -47%        | -52%        |
| <b>NH3</b>                          | -4%                            | -8%         | -13%        |
| <b>PM2.5</b>                        | -27%                           | -42%        | -57%        |
| <b>PM10</b>                         | Pas d'engagements sur les PM10 |             |             |

Figure 25 : Objectifs de réduction du plan national de qualité de l'air, mai 2017

L'objectif pour la CCB est ici de contribuer à son niveau à la réduction de ces polluants atmosphériques d'une manière globale : la qualité de l'air est alors étudiée comme un enjeu transversal.

Ces objectifs de baisse des émissions de polluants atmosphériques de la CCB sont compatibles avec les objectifs du Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques.

Afin d'affiner ses objectifs, une quantification de la baisse des émissions de polluants induite par la mise en place du PCAET de CCB sera réalisé en 2021 par l'ATMO Nouvelle Aquitaine. Chaque fiche action concernée par la qualité de l'air sera alors complétée avec les indicateurs adéquats.

De plus, une actualisation des données d'émissions du territoire sera réalisée en 2021 basée sur des données de 2016, le diagnostic actuel étant élaboré à partir de données de 2012.

Par ailleurs, et compte tenu des caractéristiques du territoire, une prise en compte de l'impact des produits phytosanitaires dans l'atmosphère est nécessaire : l'action locale s'orientera notamment vers l'adaptation des pratiques agricoles et la gestion durable des espaces.

#### 4.3.5 Les objectifs « Séquestration carbone »

En complément des objectifs présentés précédemment, l'intercommunalité souhaite renforcer sa capacité à compenser ses émissions de GES. Pour cela, elle se positionne en développant une orientation spécifique sur la **séquestration carbone**, en lien notamment avec la volonté de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers de l'artificialisation des sols.

Le territoire de la CC de Blaye séquestre annuellement 16% de ses émissions de GES, soit **15 300 tCO<sub>2</sub>e**. L'objectif de la CCB est de maintenir ce taux de séquestration en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation et notamment en limitant l'étalement urbain. Les pertes de ces espaces devront être dans la mesure du possible compensées par des actions de développement de la séquestration (par exemple comme la plantation de Haies ou encore la végétalisation en ville). Le PLUI constituera un outil pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, la CCB s'étant dotée de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale », la mise en compatibilité entre le PLUI et le PCAET sera facilitée puisque portée par la même entité.

### 4.4 LES AXES STRATEGIQUES ET LES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

L'élaboration de la stratégie climat-air-énergie du territoire de la CC de Blaye (enjeux, axes stratégiques et orientations opérationnelles) s'est déroulée lors de deux séminaires stratégiques à destination des élus, en janvier et février 2018. En effet, le PCAET impactant l'ensemble des politiques communautaires, il a été choisi d'associer l'ensemble des élus, appuyés par les chefs de services et le chargé de mission PCAET, pour définir les axes stratégiques et orientations opérationnelles.

Pour accompagner l'intercommunalité dans la définition de sa stratégie, les deux outils suivants, issus du rapport de diagnostic territorial, ont été mobilisés :

- La grille AFOM (méthode d'analyse selon les Atouts Faiblesses Opportunités Menaces)
- Les scénarios prospectifs présentant la prospective d'évolution énergie climat du territoire et les visées régionales et nationales, complétés par les éléments de la rubrique précédente.

Le premier temps de travail a abouti à la validation des enjeux climat-air-énergie du territoire de la CC de Blaye. Le second séminaire stratégique a permis aux élus communautaires de définir les axes stratégiques et les orientations opérationnelles du PCAET de la CC de Blaye.

Ainsi, le PCAET du territoire de la CC de Blaye s'articule autour de **6 axes stratégiques, 1 axe transversal et 19 orientations opérationnelles** :

| AXES STRATEGIQUES ET ORIENTATIONS OPERATIONNELLES                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements</b>                                    |
| Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle                                |
| Développer les modes de déplacements non carbonés                                              |
| Optimiser les transports induits par l'activité économique                                     |
| Développer l'offre de commerces et de services de proximité                                    |
| <b>AXE 2 : Développer et soutenir une économie locale et durable</b>                           |
| Développer l'offre de commerces et de services de proximité                                    |
| Promouvoir la sécurité alimentaire                                                             |
| Favoriser l'économie liée au développement durable                                             |
| <b>AXE 3 : Réduire la dépendance énergétique du bâti</b>                                       |
| Promouvoir l'écoconstruction et le développement des ENR auprès des professionnels du bâtiment |
| Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti                               |
| Promouvoir la sobriété énergétique sur le territoire                                           |
| Adapter l'urbanisation aux enjeux climatiques                                                  |
| <b>AXE 4 : Adapter le territoire au changement climatique</b>                                  |
| Adapter l'urbanisation aux enjeux climatiques                                                  |
| Maintenir et développer la séquestration carbone                                               |
| Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire                                       |
| Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité                                        |
| Adapter l'agriculture au changement climatique                                                 |
| <b>AXE 5 : Développer le mix énergétique du territoire</b>                                     |
| Impulser une dynamique locale autour des ENR                                                   |
| Accompagner le développement des ENR sur le territoire                                         |
| <b>AXE 6 : Renforcer l'exemplarité des collectivités</b>                                       |
| Mobiliser autour du Plan Climat                                                                |
| Elaborer une stratégie de maîtrise de l'énergie (patrimoine et transport) des collectivités    |
| Encourager les compétences communales et communautaires éco-responsables                       |
| <b>AXE TRANSVERSAL - Améliorer la qualité de l'air</b>                                         |

Figure 26 : Stratégie climat-air-énergie pour le territoire de la CCB

## 5 CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

### 5.1 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La démarche PCAET s'attache à questionner puis agir à la fois sur les compétences propres à la collectivité dans le fonctionnement de ses services, ainsi que sur l'ensemble des secteurs de territoire.

Ainsi, la **concertation** a été menée en plusieurs temps, **entre octobre 2017 et novembre 2019** :

- Une **sensibilisation des élus communautaires** au lancement de la mission PCAET, au cours du conseil communautaire du **28 octobre 2017**.
- Un **évènement de lancement** du PCAET à destination du grand public et gratuit, le **8 novembre 2017**, sous la forme d'un ciné-débat.
- Une **mobilisation des élus** communautaires, les **31 janvier et 12 février 2018**, lors de **deux séminaires « Stratégie »**, avec pour vocation de définir les enjeux du territoire, puis les orientations stratégiques et opérationnelles du PCAET.
- Un **évènement d'information** grand public le **5 avril 2018, au format réunion publique**.
- Une **concertation des citoyens** entre **avril et juin 2018**, lors de cinq réunions thématiques où les participants ont échangé sur des propositions d'actions à inscrire dans le PCAET.
- Une **concertation des acteurs et partenaires locaux**, entre **juin et novembre 2019**, sous forme d'entretiens thématiques. Ces réunions ont permis de faire ressortir les leviers d'actions et d'identifier des propositions d'actions.

Les deux derniers temps de concertation ont conduit à la construction collective du plan d'actions du PCAET du Blayais.

### 5.2 LA CONCERTATION INTERNE A LA CC DE BLAYE

- Dès le démarrage de la mission d'élaboration du plan, les élus ont été sensibilisés et mobilisés autour des enjeux et opportunités du PCAET, lors du **conseil communautaire du 18 octobre 2017**. Ce temps a également permis de présenter les différentes étapes, avec notamment un focus sur l'organisation de la concertation des acteurs du territoire.
- Ensuite deux temps de concertation interne ont été menés au cours de la phase de définition de la stratégie territoriale (enjeux, axes stratégiques et orientations opérationnelles). Cette dernière s'est déroulée lors de deux **séminaires stratégiques** à destination des élus, **en janvier et février 2018**, auxquels il a également été associé les chefs de services et le chargé de mission PCAET. 31 personnes y ont participé.

Pour accompagner l'intercommunalité dans la définition de sa stratégie, les deux outils suivants, issus du rapport de diagnostic territorial, ont été mobilisés :

- La grille AFOM (méthode d'analyse selon les Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) ;
- Les scénarios prospectifs présentant la prospective d'évolution énergie climat du territoire et les visées régionales et nationales, complétés par les éléments de la rubrique précédente.

Le premier temps de travail s'est organisé autour des éléments suivants, et a abouti à la validation des enjeux climat-air-énergie du territoire de la CC de Blaye en COPIL :

- Présentation des enjeux climat-air-énergie, des enjeux adaptation aux changements climatiques et des enjeux économiques, issus des diagnostics de l'ALEC et d'Atmo ;
- Présentation des scénarios de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable et d'émissions de GES proposés par l'ALEC a horizon 2050 ;
- Travail thématique sur les AFOM du territoire ;
- Hiérarchisation et rédaction des enjeux territoriaux.

Le second séminaire stratégique a permis aux élus communautaires de définir les axes stratégiques et les orientations opérationnelles du PCAET de la CC de Blaye.

- En parallèle, les comités de pilotage, réunis régulièrement pour validation des différentes étapes, ont également été des lieux de mobilisation des élus autour des questions climatiques :
  - Lancement de la démarche PCAET le 17 octobre 2017
  - Validation de la stratégie climat-air-énergie le 15 mars 2018 et le 6 mai 2019
  - Validation du plan d'action le 26 septembre 2019
  - Restitution du projet PCAET le 9 décembre 2019

### 5.3 LA CONCERTATION DES CITOYENS

- L'évènement **grand public de lancement** du PCAET, le **8 novembre 2017**, s'est appuyé sur la diffusion du film d'Al Gore « *Une suite qui dérange : le temps de l'action* » au cinéma Zoetrope de Blaye, pour ensuite engager un temps d'échanges sur les questions climatiques avec M Rodriguez, VP aménagement de l'espace et développement économique de la CCB), M Menet-Haure (Directeur de l'ALEC) et Mme Vincens (Bureau d'études AD3E Conseil).



Figure 27 : Affiche du ciné-débat de lancement du PCAET de la CCB

Une centaine de personnes y ont participé, et environ 30 se sont positionné pour suivre la démarche PCAET.



- Ensuite, une **réunion publique** s'est tenue le **5 avril 2018** à la salle de spectacle Le Vox de Saint Christoly de Blaye. A partir des conclusions du diagnostic territorial, l'objet était de présenter les enjeux locaux climat-air-énergie et la stratégie définie par les élus, mais également de lancer la phase de concertation par le biais d'un flyer d'inscription aux ateliers thématiques.

## Plan Climat

### Air Énergie Territorial

de la Communauté de Communes de Blaye



### Inscription aux ateliers thématiques

**Merci de cocher les ateliers auxquels vous souhaitez participer :**

Ces ateliers se déroulent à la Maison des Services au Public (MSP), grande salle de réunion, 32 rue des Maçons, à Blaye

Atelier 1 : Repenser la mobilité / le 25 avril à 18 h ☐

Atelier 2 : Le développement des énergies renouvelables / le 16 mai à 18 h ☐

Atelier 3 : La performance énergétique du bâti / le 24 mai à 18 h ☐

Atelier 4 : L'adaptation aux changements climatiques / le 7 juin à 18 h ☐

Atelier 5 : Vers une économie plus durable et plus locale / le 14 juin à 18 h ☐

**Merci de renseigner les champs suivants :**

Prénom : ..... Nom : .....

Commune de résidence : .....

Structure / organisme : .....

Mail : ..... Téléphone : .....







Figure 28 : Flyer d'inscription aux ateliers thématiques



- Ainsi, **5 ateliers thématiques de concertation des citoyens**, ont été organisés entre **avril et juin 2018**, pour coconstruire le plan d'actions PCAET. Ils ont réuni 75 participants soit une moyenne de 15 personnes par atelier, autour des questions suivantes :
  - Repenser la mobilité – 25 avril 2018
  - Le développement des énergies renouvelables – 16 mai 2018
  - La performance énergétique du bâti – 24 mai 2018
  - L'adaptation au changement climatique – 7 juin 2018
  - Vers une économie plus durable et plus locale – 14 juin 2018

A partir d'éléments thématiques relatifs aux constats, aux enjeux et aux orientations stratégiques, les participants ont été invités à échanger pour d'une part, récolter leur ressenti sur le sujet étudié et compléter les éléments de diagnostics et les orientations stratégiques, mais également pour identifier des solutions et faire émerger des propositions d'actions, en ciblant leurs modalités de mise en œuvre (porteurs de projets, bénéficiaires, difficultés à anticiper, ...).



## 5.4 LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET PARTENAIRES DU TERRITOIRE

La concertation des acteurs socio-économiques et des partenaires du territoire s'est déroulée entre juin et novembre 2019, en plusieurs temps.

- Une **réunion PPA** le 12 juin 2019, avec une présentation des conclusions du diagnostic, des objectifs chiffrés et de la stratégie (axes stratégiques et orientations opérationnelles), complétés par quelques propositions d'actions, ainsi que de l'organisation de la concertation des acteurs. Cette réunion a permis de faire émerger des synergies entre les acteurs pour favoriser une mise en cohérence de leurs actions.
- Des **entretiens thématiques**, au nombre de 8, pour échanger sur les propositions d'actions issues de la concertation citoyenne et identifier de nouvelles actions portées / à développer par les partenaires :
  - **Agriculture et viticulture** – le 1<sup>er</sup> juillet 2019, avec : le CIVB, le syndicat viticole de Blaye, le syndicat viticole des Côtes de Bourg, l'ADAR Haute Gironde. Les échanges ont conduit à aborder les thématiques de la viticulture durable, l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables, les circuits courts sur le maraîchage, la plantation de haies et l'agroforesterie en viticulture.
  - **Ressource en eau** – le 1<sup>er</sup> juillet 2019, en présence du SIAEP du Blayais, du SIAEPA du Bourgeais, du SGBV du Moron et de la CC de l'Estuaire, autour des sujets de quantité et qualité de l'eau potable, la gestion des cours d'eau et agriculture.
  - **Biodiversité** – le 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec Natura 2000 : pollution lumineuse, sensibilisation du grand public, agriculture, aménagement ont été des sujets évoqués lors de cet entretien.
  - **Transport et distribution d'énergie** – le 1<sup>er</sup> juillet 2019 : les échanges avec TEREKA et GRDF se sont orientés autour de la méthanisation, de la mobilité GNV/bioGNV et de la rénovation des logements (équipements de chauffage).
  - **Rénovation du bâti n°1** – le 5 juillet 2019 : SOLIHA et le Département de la Gironde ont échangé sur les dispositifs d'accompagnement de rénovation énergétique de l'habitat existants (OPAH, ICARE, SLIME, ...) et des propositions d'amélioration pour massifier ce volet.
  - **Rénovation du bâti n°2** – le 5 juillet 2019 avec le Pays Haute Gironde, l'ALEC, le CAUE, la CAPEB et la CMA : sensibilisation du grand public, rénovation de l'habitat, rénovation du bâti tertiaire privé et public, accompagnement des professionnels à une montée en compétences, énergies renouvelables, aménagement/urbanisme et précarité énergétique ont animé les discussions entre les partenaires.
  - **Développement économique** – le 5 juillet 2019 avec le club d'entreprises et la CCI. Développement d'animations à destination des entreprises du territoire. Le Club d'entreprises est moteur et propose de coanimer des petit déjeuner « Développement durable et « économie circulaire ». La CCI peut également accompagner les entreprises pour l'audit de leurs consommations énergétiques.

- **Réduction des déchets** – le 5 juillet 2019, avec le SMICVAL. Le SMICVAL porte une nouvelle stratégie sur le territoire, « le Zéro waste ». Celle-ci se base sur l'information et la formation des citoyens à un échelon communal pour permettre la réduction drastique des quantités de déchets à traiter. Le SMICVAL met à la portée de la CDC tous les leviers d'actions dont il dispose. Le syndicat accompagne également le développement de l'économie circulaire et de recycleries comme le SMICVAL Market expérience qui pourrait être développée également sur la CCB.
- Une **sollicitation électronique des partenaires et des acteurs locaux** en octobre 2019 a ensuite permis à ces derniers de pouvoir amender le plan d'actions, notamment pour les parties prenantes n'ayant pas participé aux entretiens thématiques et pour apporter des précisions relatives à la mise en œuvre des actions retenues.
- Une **réunion PPA** le 6 novembre 2019 a été l'occasion de restituer aux partenaires de la CC de Blaye les conclusions de leurs travaux précédents et de présenter le plan d'actions du PCAET. Les derniers ajustements sur le plan d'actions y ont été effectué.

## 5.5 LA COMMUNICATION

La CC de Blaye s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche via son site internet avec une page dédiée au PCAET (<https://ccb-blaye.com/le-projet-de-territoire/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet/>).

L'intercommunalité a également définit une identité visuelle spécifique à son PCAET, avec la création d'un logo :



Enfin, plusieurs articles de presse, parus dans les quotidiens locaux, ont permis de communiquer autour du PCAET et des différents événements associés.

# Les élus présentent leur plan pour sauver la planète

## ENVIRONNEMENT

La CdC de Blaye expose les actions de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial

« Quel que soit notre niveau de responsabilités, nous nous inscrivons dans la volonté de remettre en cause cette économie dominante qui détruit notre planète, cela avec nos moyens. » Denis Baldès, président de la CdC de Blaye, a planté le décor et donné les enjeux lors de la conférence de presse qui s'est tenue vendredi dernier pour la présentation du PCAET. Il s'agit du Plan climat air énergie territorial, une obligation faite à toutes les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants voulue par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV).

Pour la CdC, le PCAET doit être un levier pour initier « une véritable politique de transition énergétique basée sur la maîtrise de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables ». Les élus se disent opposés à « une écologie punitive », aussi veulent-ils, comme l'affirme Raymond Rodriguez, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et du développement économique et élu référent du dossier, impliquer la population dans l'élaboration du plan.

Celui-ci doit prendre forme en une année à travers six étapes. La première, phase de lancement et de sensibilisation du public, se déroulera durant les mois d'octobre et no-



Raymond Rodriguez, élu référent du dossier, Denis Baldès, président de la CdC de Blaye, et Benjamin Hurel, le référent technique de la CdC. PHOTO M. M.

vembre. Le point d'orgue sera la projection gratuite au Zéotrope de Blaye le 8 novembre du film de l'ex-vice-président des États-Unis Al Gore : « Une suite qui dérange : le temps de l'action ». Le film traite des problèmes liés au climat à l'échelle mondiale, mais est complémentaire du PCAET pour la CdC, « notre plan, bien que local, s'inscrit dans une démarche à plus grande échelle. Comme dit l'adage "les petits ruisseaux font les grandes rivières" et chaque action compte. »

### Des ateliers thématiques

La séance sera suivie d'un débat et les spectateurs pourront s'inscrire pour participer aux ateliers thématiques qui viendront ultérieure-

ment. Décembre et janvier seront les mois durant lesquels le diagnostic sera établi par un cabinet spécialisé, le bureau d'études AD'3E. Celui-ci, en suivant une trame édictée par un décret ministériel, aura pour objectif d'établir un diagnostic énergétique territorial d'ici fin décembre, et sur le volet qualité de l'air d'ici fin janvier 2018.

À partir de ce document de travail, la CdC établira une stratégie territoriale (février). « Il faudra voir sur quel curseur on joue », commente Raymond Rodriguez. Mai et septembre seront consacrés à la réalisation d'un programme d'actions. C'est durant ce temps que se tiendront les ateliers thématiques ouverts aux acteurs socio-économiques et le grand

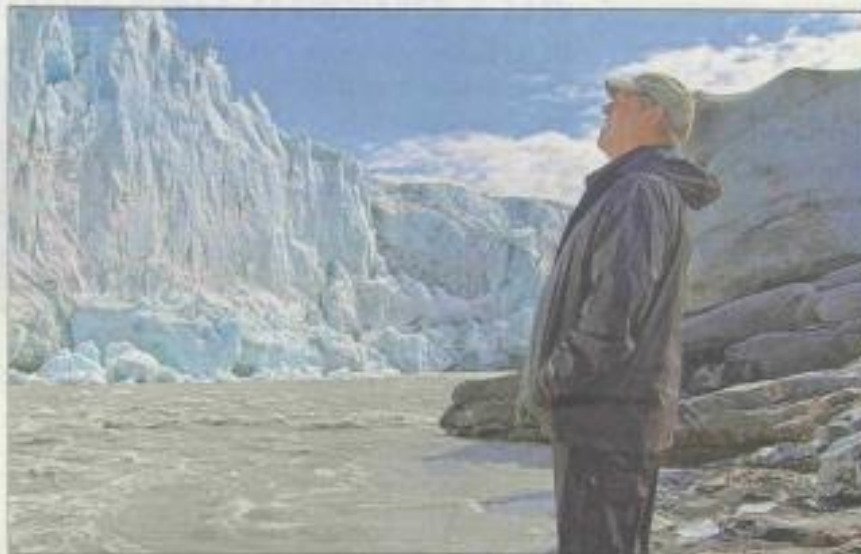
public. Le rapport final sera élaboré de septembre à octobre 2018. Enfin comme le précise Benjamin Hurel, le référent technique de la CdC « tout au long de la démarche, une évaluation environnementale obligatoire par la loi sera effectuée afin d'établir l'impact de ce projet sur le territoire ».

Ce qui constituera la dernière phase. Le PCAET, comme l'expliquent les élus, aura des conséquences concrètes pour tous les habitants du territoire. « Il s'imposera ensuite aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) ainsi qu'à l'ensemble des administrés du territoire - particuliers, associations, entreprises, collectivités selon les actions retenues. »

**Martial Maury**

# Penser global, agir local !

**BLAYE.** Début du plan Climat-air-énergie territorial (PCAET), devenu obligatoire en 2015 pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, qui consiste à faire une étude afin de faciliter l'avenir de la transition énergétique. Indispensable et indiscutable pour les générations futures



Battez-vous car le monde en dépend ! Le film documentaire choc de Bonni Cohen et Jon Shenk avec Al Gore sera diffusé gratuitement le 8 novembre au Zoetrope

Photo DR

La communauté des communes de Blaye (CCB) se donne un an environ, jusqu'à la fin décembre 2018, pour faire l'étude approfondie, avec l'aide de la population, des besoins des habitants, en matière énergétique, comprenant : transport, habitat, énergies renouvelables, agriculture, industrie, traitement des déchets... afin d'établir ce futur plan d'attaque, qui permettra d'agir, au niveau local, de façon à inverser la vapeur de la destruction de la planète par l'Homme.

Selon Denis Baldès (maire de Blaye et président de la CCB), et Raymond Rodriguez (maire de Gauriac et vice-président de la CCB en charge de l'aménagement de l'espace et du développement économique), nous devons impérativement remettre la raison à nos modes de vie et redevenir écocitoyens. Cela s'impose et devient urgent.

Denis Baldès a insisté sur le fait qu'il ne croyait pas à la formule

éco-punitive, car il considère, à juste titre, que les populations vivant avec les minima sociaux ou des bas salaires sont plus victimes du système que responsables des désastres écologiques actuels. Pendant l'année à venir, un diagnostic précis sera donc étudié sur le territoire avec étude énergétique et mesures de la qualité de l'air jusqu'à la fin du mois de janvier 2018.

Puis viendra la réalisation d'un programme d'actions, qui s'écoulera de mars à septembre et qui comptera un temps de concertation avec les acteurs locaux sociaux économiques et le grand public. Enfin, entre septembre et décembre, l'élaboration du rapport final et la mise en place des outils futurs prendront le dessus afin de commencer un processus d'amélioration de fonctionnement global de nos modes de vies.

## Ciné débat

Quant à la première phase, qui consiste à la sensibilisation de la population sur les questions environnementales et l'information du public, le premier rendez-vous est fixé au mercredi 8 novembre, avec le film documentaire « Une suite qui dérange » : le temps de l'action, qui dix ans après la sortie fracassante d'« Une vérité qui dérange », en 2006 et qui avait reçu l'oscar du meilleur film documentaire, se fait en quelque sorte l'écho de ce premier scénario, pas très reluisant pour l'espèce animale et son devenir.

Selon le synopsis et toujours en tête d'affiche, l'ex vice-président des États-Unis, Al Gore, poursuit inlassablement son combat en voyageant autour du monde pour former une armée de défenseurs du climat et exercer son influence sur la politique climatique interna-

tionale. Lors du tournage du premier volet, il y a maintenant 11 ans, Al Gore introduisait déjà le changement climatique au cœur de la culture populaire. Pendant des mois, les caméras l'ont suivi en coulisse, saisissant des moments publics et privés, drôles et émouvants. Alors que les enjeux n'ont jamais été aussi importants, il défend l'idée que les périls du changement climatique peuvent être surmontés par l'ingéniosité et la passion des hommes.

Le ciné débat du 8 novembre, à partir de 19h45 au Zoetrope sera donc une soirée ouverte à tous, animée par la CCB et les partenaires du PCAET, tels que l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) et le bureau d'études AD3E. Un pot de l'amitié sera offert à la fin de la rencontre.

Anne-Marie Chirol

# Un film "qui dérange" sur le réchauffement climatique

**BLAYAIS.** Le 8 novembre, au Zoetrope se pressait une centaine de spectateurs pour assister au film événement « Une suite qui dérange », documentaire d'Al Gore, ex-vice-président des États-Unis qui continue de pointer les effets néfastes du réchauffement climatique. Ce documentaire était proposé par la communauté de communes de Blaye qui démarre l'élaboration de son plan Climat-air-énergie-territorial (PCAET).

**V**ingt ans après avoir produit le documentaire, « Une vérité qui dérange » sur les effets désastreux du réchauffement climatique à travers le monde, Al Gore revient avec ce nouveau film, observer l'état alarmant de la planète. Les prévisions de son premier film se vérifient... On se moquait, quand Al Gore disait que Ground Zero à New York et Miami seraient submergés par l'élévation des eaux. C'est ce qui est malheureusement en train de se vérifier. Les rues de Miami sont submergées périodiquement de 30 cm d'eau. Les glaciers fondent sous l'effet de la chaleur, la glace aux pôles devient de l'immense avec plein de trous. Comment s'habituer à des catastrophes climatiques toujours plus démesurées



Raymond Rodriguez (à gauche) dans l'arène du Zoetrope avec Caroline Vincens et Bernard Menethaure

Photo JLT

typhon sur les Philippines, sécheresse sans équivalent en Syrie) sans compter sur des effets indirects avec l'apparition sous nos latitudes de maladies tropicales.

## Des raisons d'espérer

Face à ce fléau, Al Gore joue la carte de la pédagogie en réveillant les consciences à travers ses conférences des ambassadeurs du climat. Tout le monde est concerné et depuis la COP 21, un mouvement s'amorce dans les consciences et en Europe en particulier. La communauté de communes de Blaye s'y associe sous le slogan « Penser global, agir local ». Les lobbies pétroliers essaient de torpiller l'idée du réchauffement climatique (« le solaire, il faut l'écraser avant que ça tue »). Donald Trump, d'une simple signature, tente de briser un élan mondial que les Chinois, alors très gros pollueurs, se sont promis de reprendre à leur compte. Le maire de Pékin dit que sa ville est deve-

nue invivable et irrespirable. « À quelle heure se lève le soleil ? Je ne vois plus le ciel bleu ! » Le ciel est devenu une décharge.

Il n'empêche que le solaire devient de moins en moins cher, et infiniment moins polluant que les énergies fossiles (même en comptant le recyclage des panneaux). Al Gore, infatigable orateur, Prix Nobel de la paix, martèle son credo : « La Terre est notre maison », et donne un sens moral à son action.

## Nombreux intervenants au débat

Animée par Raymond Rodriguez, maire de Geurios, un débat suivait la projection, et deux intervenants, Caroline Vincens, consultante en développement durable et François Menethaure, directeur d'Alec (Agence locale énergie climat) répondaient aux questions du public qui a essentiellement réagi sur les transports en commun. Face à la métropole borde-

laise constamment engorgée, le transport fluvial et le train semblent des solutions viables. Certains notaient que les petits déplacements (moins de 3 km) représentent 50 % du total de notre consommation énergétique. D'autres intervenants critiquent le film d'Al Gore avec ses nouvelles énergies propres. Une autre façon de lutter serait de réduire chacun à son niveau, sa consommation énergétique en acquérant de nouvelles habitudes de consommer (covoiturage, transports en commun, isolation).

## Mouvements citoyens

Les participants professionnels arguant d'une volonté politique qui doit être relayée par des mouvements citoyens. Et de citer l'exemple de la ville de Montdidier, en Picardie, en passe d'avoir son indépendance énergétique. L'esprit est de faire adhérer le plus grand nombre de personnes au Plan climat-air-énergie-territorial

que les communautés de communes de plus de 20 000 habitants doivent élaborer. L'objectif étant de partir d'un diagnostic de territoire et de programmer des actions pour réduire l'empreinte humaine en y associant les citoyens.

Denis Baldès, maire de Blaye et président de la CCB a parlé de la rénovation des bâtiments publics en matière d'isolation. Pour lui, l'idée que l'obsolescence des produits ménagers soit programmée est inadmissible. Il est conscient que les grandes entreprises ont le pouvoir face aux politiques.

Le verre de l'amitié a permis de continuer un débat qui a visiblement passionné plus d'un, et permis à beaucoup de s'inscrire dans des ateliers qui auront lieu au printemps 2018.

Jean-Louis Tufféry

## 6 PLAN D' ACTIONS DU PCAET

### 6.1 LA STRUCTURATION DU PLAN D' ACTIONS

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des **6 prochaines années** (2020-2026). Ce programme se compose de **39 actions**, déclinées au sein des **6 axes stratégiques** et **19 orientations opérationnelles**. L'objectif de sa mise en œuvre s'inscrit dans la nécessité de structurer la politique climat-air-énergie du territoire.

A travers la mise en œuvre de son PCAET, la CC de Blaye souhaite conserver la **dynamique de mobilisation** : et poursuivre la **montée en compétence** des services communaux et intercommunaux sur les enjeux énergie-climat et accentuer la **transversalité des projets**. D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de favoriser davantage la communication et l'animation du territoire pour renforcer les **synergies avec les acteurs locaux**. Il s'agit notamment de diffuser les informations, de fédérer les acteurs, de promouvoir les initiatives et d'engager le passage à l'action.

La CC de Blaye a choisi de mettre en exergue **9 actions emblématiques** : il est considéré que le PCAET sera réussi si ces actions phares sont mises en œuvre avec succès. Les actions proposées ont été sélectionnées sur la base de leurs impacts en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, plus l'impact est fort, plus l'action permettra de répondre aux objectifs chiffrés du territoire.

| AXES STRATEGIQUES<br>ORIENTATIONS OPERATIONNELLES               | ACTIONS |                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| AXE 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements            |         |                                                                                               |
| Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle | 1       | Développer un service de transport en commun gratuit pour tous (liaisons intracommunautaires) |
|                                                                 | 2       | Améliorer le service de transport en commun (liaisons départementales)                        |
|                                                                 | 3       | Favoriser le covoiturage et l'autopartage                                                     |
| Développer les modes de déplacements non carbonés               | 4       | Développer l'usage du vélo et améliorer la marchabilité                                       |
|                                                                 | 5       | Favoriser l'usage des véhicules électriques et GNV/bioGNV                                     |
| Optimiser les transports induits par l'activité économique      | 6       | Accompagner la mise en place de plans de mobilité entreprises                                 |
|                                                                 | 7       | Développer le coworking et le télétravail                                                     |
| Développer l'offre de commerces et de services de proximité     | 8       | Encourager la relocalisation des commerces et des services en centres bourgs                  |
| AXE 2 : Développer et soutenir une économie locale et durable   |         |                                                                                               |
| Développer l'offre de commerces et de services de proximité     |         | Cf. action 8                                                                                  |
| Promouvoir la sécurité alimentaire                              | 9       | Accompagner le développement d'une agriculture durable, de proximité et diversifiée           |
|                                                                 | 10      | Valorisation des productions agricoles en local                                               |
| Favoriser l'économie liée au développement durable              | 11      | Inciter les entreprises à réduire leurs impacts environnementaux                              |
|                                                                 | 12      | Promouvoir une offre touristique durable                                                      |
|                                                                 | 13      | Favoriser le développement de l'économie circulaire                                           |
|                                                                 | 14      | Tendre vers un territoire zéro déchet                                                         |

| AXE 3 : Réduire la dépendance énergétique du bâti                                              |    |                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Promouvoir l'écoconstruction et le développement des ENR auprès des professionnels du bâtiment | 15 | Accompagner les professionnels du bâtiment pour développer des offres globales et performantes                            |
| Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti                               | 16 | <b>Soutenir et renforcer les dispositifs d'accompagnement à destination de l'habitat privé</b>                            |
|                                                                                                | 17 | Inciter les bailleurs privés/sociaux et les promoteurs à la performance énergétique et environnementale des logements     |
|                                                                                                | 18 | Encourager le secteur industriel, tertiaire et touristique à améliorer ses performances énergétiques et environnementales |
| Promouvoir la sobriété énergétique sur le territoire                                           | 19 | Inciter à adopter des comportements économes en énergie                                                                   |
| Adapter l'urbanisation aux enjeux climatiques                                                  | 20 | <b>Faire évoluer les documents d'urbanisme pour intégrer les enjeux climat-énergie</b>                                    |
| AXE 4 : Adapter le territoire au changement climatique                                         |    |                                                                                                                           |
| Adapter l'urbanisation aux enjeux climatiques                                                  |    | Cf. action 21                                                                                                             |
| Maintenir et développer la séquestration carbone                                               | 21 | <b>Assurer une gestion durable des espaces naturels</b>                                                                   |
|                                                                                                | 22 | Encourager l'utilisation des produits issus du bois                                                                       |
| Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire                                       | 23 | <b>Lutter contre les risques naturels, technologiques et sanitaires</b>                                                   |
| Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité                                        | 24 | Réduire les consommations en eau potable et encourager la récupération/stockage des eaux de pluie                         |
|                                                                                                | 25 | Améliorer le traitement des eaux usées                                                                                    |
|                                                                                                | 26 | Améliorer la gestion des cours d'eau et des zones humides                                                                 |
| Adapter l'agriculture au changement climatique                                                 | 27 | Favoriser le développement d'une agriculture durable                                                                      |
| AXE 5 : Développer le mix énergétique du territoire                                            |    |                                                                                                                           |
| Impulser une dynamique locale autour des ENR                                                   | 28 | <b>Construire une stratégie locale de développement des énergies renouvelables</b>                                        |
|                                                                                                | 29 | Favoriser l'acceptabilité des énergies renouvelables                                                                      |
| Accompagner le développement des ENR sur le territoire                                         | 30 | Encourager le développement sur solaire photovoltaïque et thermique                                                       |
|                                                                                                | 31 | Valoriser la ressource biomasse et développer le bois-énergie                                                             |
|                                                                                                | 32 | Mener une réflexion sur le développement à moyen terme de la méthanisation, géothermie et hydrolie                        |
| AXE 6 : Renforcer l'exemplarité des collectivités                                              |    |                                                                                                                           |
| Mobiliser autour du Plan Climat                                                                | 33 | <b>Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne</b>                                             |
| Elaborer une stratégie de maîtrise de l'énergie (patrimoine et transport) des collectivités    | 34 | Réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics                                                                 |
|                                                                                                | 35 | Améliorer l'efficacité de l'éclairage public                                                                              |
|                                                                                                | 36 | Réduire les déplacements des agents                                                                                       |
| Encourager les compétences communales et communautaires éco-responsables                       | 37 | Conforter la démarche d'achat public durable                                                                              |
|                                                                                                | 38 | Développer un fonctionnement durable des services                                                                         |
|                                                                                                | 39 | Encourager une gestion différenciée des espaces verts                                                                     |
| AXE TRANSVERSAL - Améliorer la qualité de l'air                                                |    |                                                                                                                           |

Figure 29 : Plan d'actions PCAET pour le territoire de la CCB

## 6.2 LA DECLINAISON DES FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une **fiche descriptive** dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de plan d'actions.

Ainsi, certaines rubriques peuvent être traitées partiellement, voire être incomplètes, comme c'est le cas, par exemple, des sources potentielles de financements. Celles identifiées lors de la concertation des acteurs et des institutionnels sont notifiées dans les fiches actions. Néanmoins, étant constamment en évolution au gré des appels à projets et à manifestation d'intérêt, des règlements d'intervention, elles seront complétées au fil de l'eau et en amont de la mise en œuvre des actions. Un recours au site « aide territoires » porté par le gouvernement sera systématique et un rapprochement des institutionnels sera également effectué au démarrage des démarches.



AXE 3 : Réduire la dépendance énergétique du bâti  
Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti

| N°16 : Soutenir et renforcer les dispositifs d'accompagnement à destination de l'habitat privé                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Eléments de contexte et description :</b><br>Le bâtiment (secteurs habitat et tertiaire) est le 1 <sup>er</sup> consommateur d'énergie (49%) et le 2 <sup>nd</sup> émetteur de GES (29%) du territoire de la CC de Blaye. Le poids de l'habitat y est prépondérant, ce dernier étant caractérisé par une typologie | <b>Effets sur :</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de l'énergie<br><input checked="" type="checkbox"/> GES<br><input checked="" type="checkbox"/> ENR<br><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air<br><input type="checkbox"/> Adaptation<br><input checked="" type="checkbox"/> Séquestration |
| <b>Objectifs visés :</b><br>Massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>ORGANISATION OPERATIONNELLE :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Étapes de mise en œuvre :</b><br>Mettre en place une Maison de l'habitat<br>Assurer la reprise et l'animation des dispositifs d'accompagnement habitat après la dissolution du Pays de la Haute Gironde                                                                                                            | <b>Calendrier :</b><br>2020-2022<br>2020-2026                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Porteur de l'action :</b><br>Maître d'ouvrage :<br>Référent technique :<br>Référent politique :                                                                                                                                                                                                                    | <b>Partenaires :</b><br>Partenaires techniques : Communes, acteurs de l'énergie, GRDF<br>Partenaires financiers : ANAH, ADEME, Département, Région, ARTEE                                                                                                                                                                  |
| <b>BUDGET PREVISIONNEL :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Détails :</b><br>Animation des outils d'accompagnement (1 ETP/an)<br>Communication                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Coûts prévisionnels (HT) :</b><br>50 000 € (F)<br>1 000 € (F)                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Financements potentiels :</b><br>À préciser selon conventions ANAH, Région, ADEME                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>SUIVI - EVALUATION :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Indicateurs de suivi :</b><br>Nombre d'usagers bénéficiant des services de la Maison de l'habitat<br>Nombre d'actions de communication mises en place                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Incidences environnementales :</b><br>Mesures correctives :                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>GAINS POTENTIELS CLIMAT-ENERGIE EN 2026 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Emissions GES (tCO2e)<br>Etat initial (2015) : 96 000<br>Gains attendus (2026) : 1 961                                                                                                                                                                                                                                | Consommation d'énergie (MWh)<br>Etat initial (2015) : 531 163<br>Gains attendus (2026) : 10 032                                                                                                                                                                                                                            |
| Production ENR (MWh)<br>Etat initial (2015) : 23 683<br>Gains attendus (2026) :                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**Hypothèses prises :**

- Rénovation énergétique de 10% du parc de résidences principales propriétaires occupants à un niveau BBC (100 logements rénovés par an)

Incidences environnementales positives  
Incidences environnementales négatives amenant des mesures correctives

Figure 30 : Présentation du contenu d'une fiche-action

Les fiches-actions du PCAET sont présentées en annexe.

Il est à noter que le volet **qualité de l'air** est traité de manière **transversale** : il fait l'objet d'un **axe stratégique transversal**, « **Améliorer la qualité de l'air** », principalement abordé au sein des axes stratégiques « Réduire la dépendance énergétique du bâti », « Réduire les émissions liées aux déplacements » et « Développer et soutenir une économie locale et durable ». Plusieurs actions, **33 sur les 39 actions**, concourent, de manière directe ou indirecte, à l'intégration de cette thématique dans le PCAET.

## 7 LA GOUVERNANCE, L'ANIMATION ET LE SUIVI DU PCAET DE LA CCB

La réussite du Plan Climat Energie Territorial est fortement dépendante de l'engagement et de la mobilisation de chacun, dans la durée. C'est pourquoi, l'action de tous les acteurs du territoire se doit d'être accompagnée et valorisée pour qu'elle soit pérenne et efficace. Ainsi, la mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés par le projet est fondamentale pour assurer un suivi des actions engagées sur le territoire et l'échange d'expérience nécessaire à la mise en mouvement de nouveaux partenaires et à l'amélioration de l'expertise de la CCB.

### 7.1 LA GOUVERNANCE

Afin de structurer le suivi et l'amélioration continue de la démarche de manière qualitative et quantitative, la gouvernance du PCAET sera organisée de la manière suivante.

Dès l'approbation du PCAET, la constitution des instances suivante sera réalisée :

#### ➤ Le comité technique :

Ce comité aura en charge l'animation de la démarche, le lancement technique des actions et le suivi de leur réalisation. Il sera également en charge de la préparation des documents à présenter au comité de pilotage restreint. Pour se faire il sera constitué de la manière suivante :

- Le chargé de mission PCAET de la CCB ainsi que le Vice-Président en charge
- De techniciens CCB en fonction la thématique traitée.
- L'ensemble des partenaires extérieurs porteurs des actions du PCAET.

Le comité technique se réunira autant que nécessaire pour assurer le suivi de la démarche.

En fonction de l'ordre du jour des séances, ce comité peut être élargie aux partenaires concernés en fonction de la thématique abordée.

L'objet de ses réunions sera de définir les modalités d'interventions de chacun, d'actualiser les financements mobilisables, et de définir un planning de réalisation précis en fonction des contraintes du territoire.

Le Comité technique sera également en charge du suivi des indicateurs et de l'animation de la démarche.

Afin que le PCAET vive et mobilise les acteurs déjà identifiés mais aussi de nouveaux partenaires, le chargé de mission PCAET de la CCB aura une mission importante d'animation de la démarche. Il sera chargé de :

- L'observation et du suivi : Par la définition et l'évolution des indicateurs de suivi en cas de nécessité, de la tenue du tableau de bord d'avancement, du lancement et de la réalisation des études (constitutives de certaines fiches actions), de l'évaluation et de la consolidation des impacts GES des opérations PCAET ;
- La pérennisation des liens avec les autres acteurs du territoire pour les actions extérieures au champ direct d'intervention de la collectivité ;
- L'animation de réseau au plus près des acteurs territoriaux ;
- L'identification des actions complémentaires non identifiées dans le plan actuel ;
- La valorisation de la communication sur la démarche PCAET.

➤ **Le comité de pilotage restreint :**

Le COPIL restreint sera composé des vingt maires de la Communautés de communes à savoir :

Bayon-sur-Gironde, Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Fours, Comps, Gauriac, Générac, Plassac, Samonac, Saugon, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Genès-de-Blaye, St-Girons-D'Aiguevives, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul, Saint-Seurin-de-Bourg, Villeneuve,

Le Comité de pilotage constitué d'élus, à un rôle décisionnel, il met en place et préfigure le PCAET, ses actions porteront sur :

- L'organisation de la démarche entre le Cotech et l'ensemble des services opérationnels de la CCB ;
- La détermination du planning et des moyens ;
- La mise en œuvre des actions propre à la Collectivité ;
- La gestion des besoins de financement ;
- La stratégie de communication ;
- L'évaluation de la politique menée aux regards des actions engagées ;
- La préparation d'éventuelles réorientations et d'évolution de fiches actions en fonction des résultats observés chaque année.

Il s'inscrit en amont du comité pilotage élargi.

➤ **Le comité de pilotage élargi :**

Le COPIL élargi regroupe le comité technique, le comité de pilotage restreint mais aussi l'ensemble des partenaires institutionnels, les acteurs associés lors de la phase d'élaboration du PCAET ainsi que les acteurs sociaux-économiques du territoire.

Sont à ce jour identifiés par thématique :

- **Energie & Réseaux** : L'ALEC, le SDEEG, le CNPE, GRDF, TERECA, ENEDIS, etc...
- **Agriculture & viticulture** : la Chambre d'Agriculture, Les syndicats viticoles, le CIVB, etc...
- **Economie & Déchets** : Les chambres consulaires, le SMICVAL, les associations de Commerçants, le Club d'entreprises, pôle emploi, Mission Locale etc...
- **Eau & gestion des milieux** : Les syndicats des eaux, le syndicat du Moron, la CCE, l'Agence de l'eau, le SMIDDEST, etc...
- **Habitat & Urbanisme** : CAUE, les bailleurs sociaux, ARTEE, référent ICARE et OPAH, etc...
- **Mobilité** : Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Vinci-autoroute, SNCF, Wimoov, les associations des usagers, etc...
- **Partenaires Institutionnels** : DDTM, DREAL, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, SCOT Haute Gironde Blaye-Estuaire, l'ADEME, l'ARS, etc....

Se réunissant une fois par an, ce Comité de pilotage, constitue l'instance de décision partenariale, qui dans le cadre des orientations retenues, statuera sur les actions proposées.

## 7.2 L'ANIMATION

---

La réussite du PCAET est fortement dépendant de l'engagement et de la mobilisation de chacun, dans la durée. C'est pourquoi, l'action de tous les acteurs du territoire engagés sur la question du climat doit d'être accompagnée et valorisée pour qu'elle soit pérenne et efficace. Ainsi, la constitution d'un « Club Climat » permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par le PCAET afin de construire des partenariats et des projets en commun, d'assurer le suivi des actions conduites sur le territoire et l'échange d'expériences qui conditionnent la réussite du PCAET.

Les objectifs et ambitions du Club Climat sont de mobiliser, dans la durée, l'ensemble des acteurs du Plan Climat Energie Territorial et accompagner les partenaires dans la définition et la mise en œuvre d'actions nouvelles :

- Fédérer les acteurs et partenaires, public ou privés, autour des objectifs de la CCB de lutte contre le changement climatique et de développer des synergies entre acteurs afin de les faire s'engager sur des actions communes.

- Offrir la possibilité aux différentes parties prenantes du territoire de renforcer leurs engagements sur les questions du changement climatique.
- Suivre, évaluer les actions mises en œuvre et proposer des actions correctives et/nouvelles,

### 7.3 LE SUIVI ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DU PCAET

---

La mise en place du PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une **démarche d'amélioration continue**. Elle s'accompagne donc d'une part d'un **suiti** de la démarche et du plan d'actions, et d'une **évaluation** régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables des actions en fonctions de leur efficacité et d'autre part l'actualisation de la stratégie de communication.

Cette mission sera gérée par le chargé de mission PCAET de la CCB, l'évaluation du PCAET comportera :

- Un bilan qualitatif : En évaluant la méthode et la gouvernance au regard de l'efficacité des actions mises en œuvre. Il s'agira d'identifier des indicateurs de suivi permettant de mesurer le respect des objectifs fixés, et le cas échéant, d'alerter sur les écarts constatés.
- Un bilan quantitatif permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs moteurs de la démarche : Evaluation du taux d'émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ». La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre. Des temps de bilan et d'ajustement sont également indispensables pour connaître l'avancée de l'atteinte des objectifs et prendre les décisions techniques et politiques afférentes.

Ce travail de suivi et d'évaluation sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- Le suivi des budgets alloués ;
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés.

Pour réaliser ce suivi, la CC de Blaye s'est dotée d'un tableau de bord sous format Excel. Il permettra de compiler les informations recueillies par le chargé de mission Plan Climat

| AXES STRATÉGIQUES ET ORIENTATIONS OPERATIONNELLES | N° | ACTIONS                                                                                                      | ETAPES OPERATIONNELLES                                                                                                                                                                                       | CALENDRIER |      |      |      |      |      |      | AVANCEMENT | COMMENTAIRES | Budget prévisionnel | SUJET BUDGETAIRE                 |                                  |                       |                                       | Budget consommé |  |
|---------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|------|------|------|------|------|------------|--------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------|--|
|                                                   |    |                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                              | 2020       | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |            |              |                     | Subvention / Organisme financeur | Date limite dépôt demande d'aide | Statut demande d'aide | Etat demande de paiement (subvention) |                 |  |
| AXE 1 : Favoriser une mobilité active en carène   |    |                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                              |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
| Développer la mobilité carène                     | 1  | Améliorer la sécurité ferroviaire et développer l'offre de transport en commun en lien avec l'usage de train | Construire un comité de pilotage chargé de veiller à la mise en œuvre des actions de sécurité ferroviaire et de développer l'offre de transport en commun en lien avec l'usage de train (Délai : 01/04/2020) |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 2  | Améliorer la mobilité carène                                                                                 | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 3  | Favoriser la conversion à l'électrique                                                                       | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 4  | Améliorer les infrastructures de la mobilité active (Bike, vélo, etc.)                                       | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 5  | Encourager l'utilisation du vélo                                                                             | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
| Encourager la mobilité active                     | 6  | Mettre "en place" les actions de mobilité active                                                             | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 7  | Favoriser la mobilité active                                                                                 | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 8  | Encourager la mobilité active                                                                                | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
| Appuyer les déplacements professionnels           | 9  | Encourager la mobilité active                                                                                | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 10 | Encourager la mobilité active                                                                                | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
| AXE 2 : Substituer et transformer les pratiques   |    |                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                              |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
| Substituer les pratiques                          | 11 | Substituer les pratiques                                                                                     | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 12 | Substituer les pratiques                                                                                     | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
| Transformer les pratiques                         | 13 | Transformer les pratiques                                                                                    | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |
|                                                   | 14 | Transformer les pratiques                                                                                    | Améliorer la mobilité carène                                                                                                                                                                                 |            |      |      |      |      |      |      |            |              |                     |                                  |                                  |                       |                                       |                 |  |

Figure 31 : Outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions du PCAET de la CCB

Le tableau de bord sera étoffé et alimenté progressivement en fonction de l'état d'avancement des actions. Il a pour vocation de devenir **un outil de pilotage de la démarche**.

L'évaluation du programme d'actions et notamment la quantification des taux d'émissions de GES, de consommation d'énergie et de production d'EnR pourra se faire via un logiciel de suivi spécifique.

Lors du bilan à mi-parcours du PCAET prévu en Janvier 2024, une analyse spécifique sera réalisée pour estimer la prise en compte des 11 corpus du SRADDET de la Région Nouvelle Aquitaine.

## 8 TABLES DES ILLUSTRATIONS

|                                                                                                                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Trajectoire de la SNBC révisée. Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2020.....                                                             | 9  |
| Figure 2: Objectifs chiffrés du SRCAE Aquitaine (2012) .....                                                                                                                  | 10 |
| Figure 3 : Objectifs chiffrés du projet SRADDET Nouvelle-Aquitaine .....                                                                                                      | 12 |
| Figure 4 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCB .....                                                                                                   | 15 |
| Figure 5 : Etapes de la construction du PCAET de la CCB.....                                                                                                                  | 16 |
| Figure 6 : Répartition des surfaces du territoire de la CCB, source : Corine Land Cover 2012 .....                                                                            | 17 |
| Figure 7 : Consommation d'énergie du territoire de la CCB par secteur en 2015, source : rapport diagnostic ALEC 2018.....                                                     | 18 |
| Figure 8 : Consommation d'énergie du territoire de la CCB par type d'énergie en 2015, source : rapport diagnostic ALEC 2018.....                                              | 18 |
| Figure 9 : Emissions de GES du territoire de la CCB par secteur en 2015, source : rapport diagnostic ALEC 2018.....                                                           | 20 |
| Figure 10 : Emissions de polluants du territoire de la CCB par secteur en 2012, source : rapport diagnostic ATMO 2018.....                                                    | 22 |
| Figure 11 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCB .....                                                                                                          | 24 |
| Figure 12 : Scénarios de consommation d'énergie pour le territoire de la CCB .....                                                                                            | 27 |
| Figure 13 : Objectifs sectoriels des scénarios de consommation d'énergie pour le territoire de la CCB.....                                                                    | 27 |
| Figure 14 : Scénarios de développement des ENR pour le territoire de la CCB .....                                                                                             | 28 |
| Figure 15 : Traduction des objectifs des scénarios de production ENR pour le territoire de la CCB.....                                                                        | 29 |
| Figure 16 : Hypothèses de développement des ENR sur le territoire de la CCB pour l'atteinte d'un taux de couverture de 50% en 2050, Source : Diagnostic PCAET ALEC 2018 ..... | 30 |
| Figure 17 : Scénarios d'émissions de GES pour le territoire de la CCB .....                                                                                                   | 31 |
| Figure 18 : Objectifs sectoriels des scénarios d'émissions de GES pour le territoire de la CCB .....                                                                          | 31 |
| Figure 19 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie pour le territoire de la CCB .....                                                                 | 33 |
| Figure 20 : Evolution sectorielle de la consommation d'énergie pour le territoire de la CCB .....                                                                             | 33 |
| Figure 21 : Ambitions sectorielles de la consommation d'énergie pour le territoire de la CCB.....                                                                             | 34 |
| Figure 22 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCB .....                                                                                  | 35 |
| Figure 23 : Evolution sectorielle de la consommation d'énergie et développement des ENR pour le territoire de la CCB .....                                                    | 35 |
| Figure 24 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES pour le territoire de la CCB.....                                                                             | 36 |
| Figure 25 : Objectifs de réduction du plan national de qualité de l'air, mai 2017 .....                                                                                       | 36 |
| Figure 26 : Stratégie climat-air-énergie pour le territoire de la CCB.....                                                                                                    | 38 |
| Figure 27 : Affiche du ciné-débat de lancement du PCAET de la CCB.....                                                                                                        | 40 |
| Figure 28 : Flyer d'inscription aux ateliers thématiques .....                                                                                                                | 42 |
| Figure 29 : Plan d'actions PCAET pour le territoire de la CCB .....                                                                                                           | 50 |
| Figure 30 : Présentation du contenu d'une fiche-action .....                                                                                                                  | 51 |
| Figure 31 : Outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions du PCAET de la CCB .....                                                                                 | 56 |